

2018

Rapport
annuel

www.federationsolidarite.org



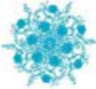



Fédération
des acteurs de
la solidarité



Sommaire

RAPPORT MORAL PAR LOUIS GALLOIS, PRÉSIDENT 04

Les actions de la Fédération des acteurs de la solidarité

HIVER		08
PRINTEMPS		16
ÉTÉ		24
AUTOMNE		36

PERSPECTIVES 2019 PAR FLORENT GUÉGUEN,
DIRECTEUR GÉNÉRAL 56

Rapport moral 2018

« L'année 2018 a été marquée par une forte actualité sur le front de la lutte contre l'exclusion et par une intense mobilisation de la Fédération pour défendre les personnes les plus fragiles, soutenir les associations qui les accompagnent et formuler des propositions de réforme des politiques publiques. »

PAR LOUIS GALLOIS, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

En début d'année, la Fédération s'est fortement impliquée dans les groupes de concertation visant à l'élaboration de la stratégie de lutte contre la pauvreté des jeunes et des familles, en portant les priorités issues du congrès 2017 : la prévention de la pauvreté des enfants et la lutte contre la reproduction des inégalités sociales, le Logement d'abord et l'inconditionnalité de l'accueil, le droit à l'accompagnement-formation des moins de 25 ans assorti de ressources, la lutte contre le chômage de longue durée par le développement des postes d'insertion dans l'Insertion par l'activité économique (IAE) ou encore la mobilisation du « pouvoir d'agir » des personnes. Annoncée en septembre 2018 par le président de la République, la stratégie a répondu à certaines de nos préoccupations : accueil prioritaire des enfants issus des familles en difficulté dans les établissements d'accueil de la petite enfance, accès facilité à la cantine, lutte contre les sorties « sèches » de l'Aide sociale à l'enfance, élargissement de la garantie jeunes, création de 5000 postes dans l'IAE par an...

Des expérimentations portées ou soutenues par la Fédération auprès de la délégation interministérielle à la lutte contre la pauvreté comme Sève Emploi, Convergences, Respirations, ou encore Territoires zéro chômeur de longue durée ont également été retenues dans la stratégie et bénéficieront de financements complémentaires en 2019. Cependant, ces avancées ont été

contrecarrées par des décisions défavorables aux plus précaires, comme la forte diminution du budget des APL, celle, drastique, des contrats aidés, ou la baisse des crédits dédiés aux CHRS. Au global, si la stratégie pauvreté constitue une inflexion sociale attendue dans ce début de quinquennat, les financements supplémentaires annoncés (2 milliards d'euros par an) sont très largement gagés par des mesures d'économies sur les politiques de solidarité et donc sur les personnes en situation de précarité.

Le début d'année 2018 a également été fortement marqué par l'engagement de la Fédération en faveur de l'accueil inconditionnel dans l'hébergement des personnes migrantes présentes sur le territoire national. La publication en décembre 2017 de la circulaire « Collomb » organisant le recensement des étrangers dans les centres d'hébergement en vue de leur éloignement a provoqué une large mobilisation nationale des associations à l'initiative de la Fédération. En saisissant le Conseil d'État, les associations ont obtenu la neutralisation des mesures les plus dangereuses de cette circulaire, le Conseil d'État précisant dans son interprétation que le recensement des personnes par entretien nécessite l'accord des ménages concernés et que les équipes mobiles ne pouvaient intervenir dans les centres sans l'accord du gestionnaire. Pour autant, la loi Asile et Immigration adoptée le 10 septembre 2018



vient plutôt durcir les conditions d'accueil et de contrôle des étrangers, malgré les nombreux amendements proposés par la Fédération et ses partenaires lors du débat parlementaire. Ces évolutions doivent amener la Fédération et ses adhérents à la plus grande vigilance quant au respect des droits fondamentaux des personnes, des principes d'inconditionnalité et de continuité de l'hébergement et de l'accompagnement, de la protection des données personnelles ainsi que de la préservation des missions du travail social dans un contexte de plus en plus coercitif. Avec 122 000 demandeurs d'asile recensés par l'OFPRA en 2018, pour un parc d'accueil de 86 000 places, moins d'un demandeur d'asile sur deux est aujourd'hui hébergé dans le dispositif national d'accueil. Face à la reconstitution des campements indignes dans les grandes villes au printemps 2018, notamment à Paris et à Nantes, la Fédération s'est mobilisée pour obtenir un hébergement humanitaire à toutes les personnes en situation d'errance. Mais notre priorité est d'obtenir un renforcement des plateformes de premier accueil et la création de plusieurs dizaines de milliers de places supplémentaires en CADA et HUDA pour sortir de cette crise de l'accueil.

Promouvoir les transformations du Logement d'abord dans le secteur de l'hébergement, de la veille sociale et défendre l'accueil inconditionnel ont été les priorités des journées nationales sur l'accès au logement des personnes sans-abri organisées par la Fédération à Amiens en septembre 2018. Réunissant près de 900 participants sur 2 jours, ces journées ont permis une forte mobilisation du réseau autour de plusieurs enjeux : la production de logements très sociaux accessibles aux ménages à bas revenus, l'accompagnement dans le logement via des plateformes territoriales, la transformation de l'offre d'hébergement et l'évolution des missions des SIAO selon une

logique de Logement d'abord. Cet événement conclu par Julien Denormandie, ministre du Logement, a aussi été l'occasion de rappeler les inquiétudes des associations face au plan d'économies décidé à l'encontre des CHRS (moins 20 millions d'euros en 2018). La mise en place de tarifs plafonds en mai 2018 a fait l'objet d'une forte mobilisation de la Fédération : recours en annulation devant le Conseil d'État contre l'arrêté de tarification, campagne dans la presse pour dénoncer les coupes réalisées sur l'hébergement et l'accompagnement le plus qualitatif, rencontres avec le ministre pour demander un moratoire et une mesure d'impact social en partenariat avec d'autres réseaux du secteur social et médico-social. **La Fédération a finalement obtenu une enveloppe de rattrapage de 10 millions d'euros en 2019 en faveur des CHRS** qui accompagnent les publics prioritaires de la stratégie pauvreté (familles, femmes victimes de violence, jeunes en sortie d'institution...) même si les coupes budgétaires via les tarifs plafonds vont malheureusement continuer à s'appliquer en 2019. Le suivi des plans hiver, en lien avec le ministre et les régions a été également très intense avec l'objectif de limiter les remises à la rue au printemps, en obtenant à la demande du Collectif des associations unies 5000 places pérennisées à la sortie de l'hiver 2017-2018. La Fédération a été force de propositions pour améliorer les pratiques professionnelles et associatives à travers notamment la publication avec la Fédération nationale des samusociaux et la DGCS d'un référentiel national des maraudes et équipes de rue ainsi qu'un guide national du travail pair co-signé avec la DIHAL.

L'accès de toutes et tous à l'emploi et la lutte contre le chômage de longue durée à travers le soutien et l'accompagnement des structures de l'IAE a été un autre axe prioritaire de l'action fédérale en 2018. Avec 2,5 millions de demandeurs ●●●

Rapport moral 2018

« L'expérimentation Sève Emploi pilotée par la Fédération qui vise à former les SIAE pour l'accompagnement des TPE-PME dans le recrutement et l'intégration des salariés en insertion a connu un essor important en 2018 avec 2 nouvelles régions concernées. »

••• d'emploi depuis plus d'un an, le chômage de longue durée ne diminue pas et reste un facteur majeur d'exclusion dans le pays. Une concertation des réseaux et acteurs de l'IAE a été engagée sous l'égide du Haut-Commissaire à l'inclusion et aux compétences et du nouveau Conseil de l'Inclusion dans l'Emploi visant à une réforme de ce secteur annoncée pour 2019. La Fédération s'investit pleinement dans cette démarche avec l'objectif de développer l'offre d'insertion professionnelle, en particulier dans les territoires les plus en difficulté, de consolider le modèle économique des structures et de cibler, grâce à l'accompagnement, les publics ayant le plus de difficulté à intégrer le marché du travail ordinaire. La mobilisation de la Fédération - aux côtés des autres réseaux de l'IAE - a permis d'obtenir à la suite du rapport Borello et dans le cadre de la stratégie pauvreté l'engagement sur la durée du quinquennat de plus de 100 000 personnes en emploi dans l'IAE. Cela se traduira en 2019 par une augmentation du budget de l'IAE de 49 millions d'euros permettant de créer 5 000 équivalents temps plein d'insertion supplémentaires. L'expérimentation Sève Emploi pilotée par la Fédération qui vise à former les SIAE pour l'accompagnement des TPE-PME dans le recrutement et l'intégration des salariés en insertion a connu un essor important en 2018 avec 2 nouvelles régions concernées. La Fédération a obtenu dans la stratégie pauvreté l'essai national de ce programme à partir de 2019.

L'accès aux soins des plus précaires est aussi un axe central de notre action avec la création d'un observatoire du refus de soins qui collecte les saisines des travailleurs sociaux, bénévoles et personnes accompagnées rencontrant des difficultés

d'accès aux consultations ou qui sont victimes de discriminations. Sur la base des remontées de cet observatoire, la Fédération a pu saisir le Défenseur des Droits - qui a publié ses recommandations - et engager des discussions avec le Conseil de l'ordre des médecins pour que cessent ces pratiques illégales. La concertation sur la stratégie pauvreté a également permis à la Fédération d'obtenir des créations de places supplémentaires en lits halte soins santé, lits d'accueil médicalisés et appartements de coordination thérapeutique pour les personnes en situation d'exclusion ayant besoin d'un suivi médical particulier.

Enfin, dans un contexte de raréfaction des subventions publiques, la Fédération travaille à la diversification des ressources du réseau et à la recherche de partenariats privés pour développer des innovations sociales. Sève Emploi soutenu par l'État et le FSE a pu prendre son essor grâce au mécénat du groupe AG2R. Le projet Respirations d'accès à la science, aux loisirs et la culture porté par la Fédération avec les associations « Cultures du cœur » et « Les Petits Débrouillards » démarrera sur le terrain en 2019 grâce au soutien de l'État et de l'ANCV et nécessitera des soutiens complémentaires. Une discussion s'est également engagée en 2018 à l'initiative de CDC Habitat sur la possibilité de création d'une plateforme de services aux associations qui pourrait apporter des prestations complémentaires à ce qui est déjà proposé par les fédérations associatives. Dans le contexte économique difficile que connaissent les associations, la Fédération s'organise pour capter des ressources nouvelles et maintenir notre ambition d'innovation en faveur de la réduction des inégalités et du retour à l'autonomie du plus grand nombre.

Les actions de

la Fédération

des acteurs

de la solidarité



« La Fédération a participé à trois groupes, a été auditionnée par un autre et a contribué régulièrement à l'élaboration de la stratégie lors d'échanges avec Olivier Noblecourt. »

Stratégie de lutte contre la pauvreté : lancement de la concertation

DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À LA PRÉVENTION ET À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES

Le 17 octobre 2017, le président de la République annonçait le lancement d'une concertation destinée à élaborer une stratégie de lutte contre la pauvreté, confiée à Olivier Noblecourt, délégué interministériel. Sous son égide, en plus d'une consultation publique, d'organisations d'auditions et de rencontres territoriales, ont été lancés six groupes de travail. Dédiés aux problématiques de la petite enfance, de la jeunesse, de la prévention de la pauvreté, de l'accès aux droits, de l'accompagnement renforcé contre l'exclusion et enfin de la gouvernance des politiques de solidari-

té, ils se sont réunis au premier trimestre 2018, leurs co-présidents remettant leurs rapports en mars 2018 à Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé. La Fédération a participé à trois groupes, a été auditionnée par un autre et a contribué régulièrement à l'élaboration de la stratégie lors d'échanges avec Olivier Noblecourt, en lien avec le collectif Alerte. Elle a notamment plaidé pour l'accès inconditionnel à des modes de garde d'enfants mixtes socialement, l'adaptation de l'offre d'hébergement aux familles, l'accès des jeunes aux minima sociaux dès 18 ans, l'augmentation de la durée de la garantie jeunes ou encore pour le lancement d'une réelle politique de lutte contre le non recours, via l'incitation

financière des organismes délivrant des prestations, la lutte contre la fracture numérique, ainsi qu'une revalorisation et une réforme des minima sociaux. Elle a aussi rappelé la nécessité que la stratégie porte des ambitions fortes pour l'accès au logement des personnes précaires et revienne ainsi sur le plan d'économies frappant les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), sur l'insuffisance de la politique de logement ou encore sur les reculs portés par la loi Asile Immigration. La Fédération a enfin adressé ses propositions, pour le développement quantitatif et qualitatif de l'insertion par l'activité économique, avec l'essaimage de Sève Emploi, Convergence et TAPAJ.



LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ DES FAMILLES ET DES ENFANTS
CONSTATS ET PROPOSITIONS DU HCFEA

Note de synthèse
Rapport adopté par le Conseil de la famille
le 5 juin 2018

* Considérer les progrès de la société à l'heure de la qualité de vie du plus démuné et du plus exclu, est le slogan d'une nation fondée sur les Droits de l'Homme »
Jean-Paul Delvigne, Pierre-Yves Madignier, CESE

1. Grande pauvreté et précarité économique et sociale, et maintenant ? », Médiation du rapport - Wotruba, 1987-2012, CESE 2012

Participation de la Fédération à la rédaction du rapport du HCFEA « Lutter contre la pauvreté des enfants et des familles »

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) avait, préalablement au lancement des axes de la consultation nationale pour l'élaboration de la stratégie pauvreté, déjà identifié la pauvreté des familles et des enfants comme une thématique prioritaire à travailler dans ses axes de travail. Dans le cadre d'une rencontre entre Louis Gallois et Bertrand Fragonnard, vice-président du Haut Conseil en 2017, la Fédération a intégré en début 2018 un groupe de travail réunissant des acteurs associatifs de la lutte

contre la pauvreté des enfants et des familles pour participer activement à l'élaboration du rapport. Ce rapport, adopté le 5 juin 2018, a préconisé un certain nombre de propositions largement portées par la Fédération, notamment sur la mise en œuvre des droits fondamentaux des familles, l'accueil inconditionnel, l'amélioration des conditions de vie à l'hôtel, le renforcement des moyens de veille sociale et l'introduction de la notion de droit à l'unité de famille, porté également lors des groupes de travail sur la stratégie pauvreté.



Prostitution : deux ans après le vote de la loi, le bilan

Deux ans après la loi de 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel, la Fédération a dressé un premier bilan de la mise en œuvre de son volet social : le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle. Sur la base d'un travail de recensement et d'analyse du Groupe d'Appui Prostitution, plusieurs constats et propositions ont été formulés.

Lorsqu'il est effectif, le parcours s'avère un puissant levier d'insertion pour les personnes concernées. Cependant, le manque de financements représente un frein important, ralentissant la conduite de diagnostics locaux et l'accompagnement des personnes. L'application inégale de la loi selon les territoires a conduit la Fédération à demander la tenue régulière d'un comité de suivi et la ré-

affirmation, au plus haut niveau de l'État, de la volonté de la mettre en œuvre partout. La Fédération a également demandé un financement adéquat qui permette de répondre aux besoins d'hébergement et d'accompagnement, l'abrogation des arrêtés anti-prostitution encore existants et l'amplification de la formation des acteurs et de la prévention en direction des jeunes.

F OCCITANIE

L'inconditionnalité : une veille permanente

Dès le 15 décembre 2017, la Fédération avec ses partenaires (URIOPSS, Fondation Abbé Pierre, Collectif Inter Associations de Toulouse) s'est opposée, par un communiqué de presse commun, au tri des personnes sans abri, en réponse aux circulaires Collomb. Cette démarche inter associative a été consolidée par une journée d'échange le 17 janvier entre la Fédération régionale et le CIAT, en présence de Florent Guéguen. La Fédération a également diffusé les recommandations adressées par le service juridique du siège fédéral.

Le collège des associations du SIAO de Haute-Garonne a souhaité un espace d'échange et d'information supplémentaire. Il s'agissait d'outiller les acteurs locaux pour respecter le principe de l'inconditionnalité de l'accueil et assurer la protection des personnes.

Ainsi, le **22 janvier**, en collaboration avec le siège fédéral, la Fédération régionale a organisé une matinée de rencontre avec une trentaine d'acteurs associatifs. À partir des éléments d'infor-

mation transmis, des explications et des échanges, le collège des associations a décidé de poursuivre une réflexion commune sur les informations saisies par les travailleurs sociaux du département dans SI SIAO.

Ce temps a également permis de réfléchir collectivement à la proposition que les services de l'État ont fait à certains gestionnaires de lieux d'hébergement : les associations sélectionnées pouvaient ainsi présenter des situations administratives bloquées qui auraient été examinées attentivement en vue d'une régularisation. La Fédération a rappelé les règles dans lesquelles pouvait être mise en œuvre une régularisation exceptionnelle. En effet, la signature de tels engagements peut très rapidement amener à un non-respect du droit des personnes. Toute l'année 2018 a été traversée par ces accroc récurrents faits à l'accueil inconditionnel et au respect du droit des personnes, notamment dans le transfert de données personnelles.

F BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Alliance pour l'emploi : une action de médiation vers l'emploi

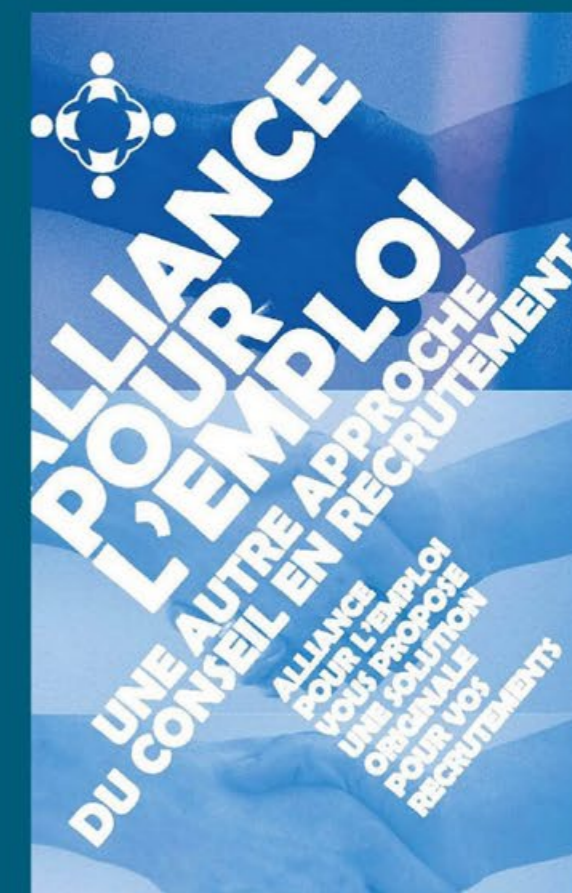
La Fédération des acteurs de la solidarité Bourgogne-Franche-Comté coordonne le dispositif Alliance pour l'emploi sur le Grand Besançon. La mise en œuvre opérationnelle est confiée à un groupement d'employeur, le Club FACE.

Ce projet vise à favoriser l'intégration dans l'emploi de salariés à l'issue de leurs parcours en SIAE en créant une offre de services RH adaptée aux profils de poste recherchés par les entreprises bisontines. Il s'agit, auprès des entreprises, d'identifier leurs besoins en recrutement et les sensibiliser sur le fait que l'IAE représente un véritable vivier de compétences en adéquation avec leurs attentes. Pour les SIAE et des salariés en insertion, le projet a vocation à leur apporter appui et conseil dans leurs démarches de recherche d'emploi.

La démarche a été construite autour de quatre grands axes :

- la prospection d'entreprises sur plusieurs secteurs d'activité,
- la mise en place d'ateliers collectifs de présentation de secteurs d'activité pourvoyeurs d'emplois,
- l'organisation de visites des SIAE par des entreprises, et de visites des entreprises par les salariés et les accompagnants socioprofessionnels pour une meilleure connaissance du monde de l'entreprise,
- la collaboration du Club Face avec les ASP des structures avec une action qui vient compléter et finaliser la levée des freins socio-professionnels.

Année charnière, 2018 a été celle de la consolidation du projet auprès des acteurs économiques du territoire, ainsi que de transmission du portage du projet de la Fédération vers les 6 SIAE impliquées.



« La Fédération Auvergne-Rhône-Alpes propose un accompagnement à la mise en œuvre du Logement d'abord sous forme de plusieurs modules de formation-action, reposant sur l'approche du rétablissement. »

F AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Logement d'abord : accompagnement à l'évolution des pratiques sociales par la formation professionnelle

La Fédération Auvergne-Rhône-Alpes propose un accompagnement à la mise en œuvre du Logement d'abord sous forme de plusieurs modules de formation-action, reposant sur l'approche du rétablissement.

Bien qu'issue du champ de la santé mentale, cette approche paraît particulièrement bien s'adapter aux acteurs de l'accompagnement social. En effet, à travers ses principes et ses outils basés autour des notions de choix, d'espoir, de participation et de responsabilisation, l'approche orientée sur le rétablissement répond mieux aux attentes de certains publics accompagnés. L'approche du rétablissement s'intègre dans une démarche d'acculturation en lien avec les projets « Un chez soi d'abord » et le « Logement d'abord » de manière plus

globale. Cette façon de travailler, qui reçoit un accueil favorable des « acteurs de terrain », sera d'autant plus efficace si elle est partagée à chaque niveau d'intervention. L'objectif est de permettre aux professionnels travaillant dans le champ médico-social d'acquiescer les principes d'un accompagnement orienté autour du rétablissement dans une perspective de mise en œuvre du Logement d'abord. La Fédération a proposé pour cela deux modules de formations spécifiques : Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles dans les institutions (à destination des cadres) et Renforcer le développement du pouvoir d'agir par l'approche du rétablissement. En 2018, la Fédération a réalisé 6 sessions sur la thématique du rétablissement, dont 4 réalisées en intra, soit au total 65 personnes formées.



© Fondation de l'Armée du Salut

La Fédération fortement mobilisée contre les « Circulaires Collomb »

À la fin de l'année 2017, le ministre de l'intérieur réunissait les acteurs de la lutte contre les exclusions pour leur annoncer la mise en place d'un dispositif inédit visant à contrôler le droit au séjour des personnes de nationalité étrangère accueillies dans les centres d'hébergement d'urgence. En dépit de la vive opposition des associations de solidarité, deux circulaires ont été publiées en décembre 2017. La circulaire du 12 décembre relative à l'examen des situations administratives dans l'hébergement d'urgence a ainsi mis en place des « équipes mobiles » composées d'agents de l'OFII et de la préfecture pour recenser au sein des centres d'hébergement les étrangers avec pour objectif principal d'orienter les demandeurs d'asile et les réfugiés vers les dispositifs adaptés, et d'identifier et éloigner du territoire celles et ceux qui ne peuvent prétendre à un titre de séjour.

Pour les acteurs de la lutte contre les exclusions, ces instructions remettaient profondément en question leurs missions de solidarité et la vocation du dispositif de l'hébergement

d'urgence en portant atteinte au principe d'accueil inconditionnel, inscrit dans le Code de l'action sociale et des familles, et en transformant les centres d'hébergement en lieux de contrôle et de tri des personnes sans domicile. Au-delà des impératifs éthiques et légaux, c'est aussi l'expérience concrète de la Fédération et de ses adhérents auprès des populations défavorisées qui a conduit à s'opposer à ces contrôles dans les centres d'hébergement, afin d'éviter les conséquences sociales et sanitaires désastreuses qu'ils pouvaient avoir en poussant les personnes sans-abri vers la clandestinité, vers des formes d'habitat précaires, telles que les bidonvilles, les squats ou vers les marchands de sommeil, les précipitant ainsi vers le non-recours aux droits et aux soins. Au vu des enjeux pour les personnes, la Fédération s'est fortement mobilisée en multipliant les interpellations auprès des pouvoirs publics et de la société civile, au travers d'une campagne de presse, et en saisissant de deux recours le Conseil d'État pour obtenir la sus-

pension et l'annulation de cette circulaire, auxquels 27 associations nationales se sont associées.

Le 20 février 2018, le juge des référés du Conseil d'État, statuant en urgence, a rendu une ordonnance par laquelle il a strictement encadré l'intervention des agents de l'OFII et des préfectures ainsi que le contrôle du droit au séjour des personnes accueillies dans les centres d'hébergement. Reprenant l'essentiel des points soulevés par les associations, il ne reconnaît aucun pouvoir de contrainte à ces agents, que ce soit pour entrer dans les centres d'hébergement et pour contrôler le droit au séjour des personnes qui y résident. Les personnes hébergées sont libres de refuser le contrôle de leur droit au séjour et de communiquer les informations qui les concernent. Les principes énoncés dans cette ordonnance ont été confirmés par le Conseil d'État lors de l'examen du recours au fond dans une décision du 11 avril 2018 (CE, 11 avril 2018, Fédération des acteurs de la solidarité, n° 417206).



CIRCULAIRES COLLOMB : PUBLICATION D'UN KIT DE RECOMMANDATIONS POUR LES ADHÉRENTS

Face aux inquiétudes et aux sollicitations des adhérents dans la mise en œuvre de la circulaire du 12 décembre, la Fédération a produit un kit pour informer au mieux l'ensemble des personnes concernées par les contrôles et pour aider les associations et organismes adhérents à répondre aux sollicitations des services de l'État. Les recommandations et les fiches pratiques s'adressent en particulier aux centres d'hébergement d'urgence généralistes ou spécialisés (CHUM), aux CHR, aux hôtels, et plus généralement à tous les établissements et services accompagnant les personnes sans domicile (veille sociale, SIAO, etc.).

« Les propositions d'une visite médicale pour l'ensemble des étrangers en situation de vulnérabilité, tout comme le renforcement des budgets d'interprétariat en santé ont été également reprises par l'instruction. »

Plaidoyer inter-associatif pour un accès à la santé des personnes exilées

Dans un contexte d'extrême tension sur la santé des personnes en situation de précarité, pour lequel il devenait urgent de faire des choix politiques ambitieux, dans une perspective de santé publique plutôt que de gestion de flux migratoires, la

Fédération s'est mobilisée, au mois de février, pour formuler avec les associations spécialisées dans l'accompagnement des personnes exilées, un plaidoyer national pour améliorer leur accès à la santé. À ce titre, la Fédération des acteurs de la solida-

rité a réuni les associations spécialisées qui accompagnent au quotidien ces personnes qui ont, pour la plupart, subi un parcours d'exil traumatisant et arrivent dans des situations sanitaires et psychiques souvent catastrophiques. Les propositions issues du groupe de travail réuni par la Fédération ont fait l'objet d'un document de plaidoyer commun qui a été largement diffusé auprès du gouvernement, des parlementaires et des administrations. Grâce à cette mobilisation, ce plaidoyer a été en partie repris par l'instruction publiée en juillet 2018 par l'État sur « le parcours de santé des migrants ». Cette mobilisation inter-associative a ainsi participé au développement de plateformes régionales de ressources et d'expertise sur l'accompagnement santé des personnes exilées, notamment en santé mentale. Ainsi, 10 centres de ressources seront financés en 2019 pour répondre à cet objectif. De la même manière, l'intégration de l'offre de soins à l'égard du public migrant, portée dans le plaidoyer inter-associatif a été reprise dans les outils de programmation dans les territoires, notamment dans les PRAPS. Les propositions d'une visite médicale pour l'ensemble des étrangers en situation de vulnérabilité, tout comme le renforcement des budgets d'interprétariat en santé ont été également reprises par l'instruction. Il reste cependant encore beaucoup de propositions nécessaires à mettre en place pour garantir un accès à la santé pour toutes et tous et pour lesquelles la Fédération continuera de développer son plaidoyer, notamment la proposition de fusion de la PUMA avec l'AME.



Alternatives à la prison : interpellation inter-associative de parlementaires

Fin 2017, des députés de la commission des lois ont visité des établissements pénitentiaires et ont engagé une réflexion sur les conditions de détention en France et la surpopulation carcérale.

Pour les inviter à poursuivre leur démarche et en prévision d'un « plan prison » et d'un projet de loi de programmation et de réforme pour la justice, la Fédération a interpellé, au côté d'autres associations, organisations et syndicats, les parlementaires des commissions des lois afin de les amener à s'interroger sur le sens de la peine de prison et le fait qu'elle demeure, aujourd'hui en France, la peine de référence.

Leur ont été présentés les peines alternatives à la prison et les aménagements de peine qui, s'ils étaient plus connus, plus prononcés, plus financés, pourraient réellement faire de la prison l'exception et non la règle et éviter ainsi les effets délétères de la détention sur les personnes condamnées. Suite à cette

interpellation, plusieurs visites ont été organisées, notamment dans des associations qui accueillent et accompagnent des personnes

sous-main de justice et sortant de détention qui ont pu présenter les modalités de l'accompagnement social global qu'elles dispensent.



BRETAGNE

Le Logement d'abord : Quoi, Quand, Où, dans quelles conditions ?

Axe prioritaire du plan Logement présenté par le gouvernement en septembre 2017, le Logement d'abord est un projet politique destiné aux personnes en situation d'exclusion.

Afin de susciter la réflexion sur ce concept et faciliter les échanges sur la région, une journée d'informations et d'échanges à destination des adhérents, a été organisée le **7 février**, à Rennes. Ce sont ainsi environ 50 participants qui se sont réunis pour mieux cerner les enjeux de cette politique.

Cette journée avait pour objectifs :

- Appréhender le concept de Logement d'abord et ses conséquences sur l'accompagnement social
- Décrypter le plan Logement d'abord proposé par le gouvernement et échanger sur ses conditions de mise en œuvre
- Préparer les participants à déployer une stratégie de Logement d'abord sur leur territoire

Des interventions diverses couplées à des ateliers permettant de mettre en réflexion la

thématique, ont permis de mieux cerner les besoins et de faire émerger des propositions. Les participants ont ainsi pu réfléchir autour de 3 thématiques :

- Quelles conséquences suite à la mise en œuvre du Logement d'Abord dans une structure ?
- La mise en œuvre du Logement d'Abord : quels impacts pour les travailleurs sociaux ?
- La mise en œuvre du Logement d'Abord : quels impacts sur les aspects matériels et logistiques d'une structure ?

Les volontaires en service civique, un regard neuf pour les associations de solidarité !

Cette année encore, la Fédération des acteurs de la solidarité au niveau national et la Fédération Ile-de-France ont permis aux associations - via leur agrément - d'accueillir des volontaires en service civique âgés de 18 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) pour une durée de 8 mois, 24 heures par semaine et pour l'une des missions d'intérêt général définies par la Fédération, en appui aux équipes de la structure. Les associations adhérentes n'ont donc pas eu à effectuer les démarches liées à une demande d'agrément individuel ni à assurer la gestion administrative liée au suivi et à la mise en place des missions.

En 2018, plus d'une quarantaine de jeunes étaient en mission de service civique via l'agrément de la Fédération. Les structures expriment globalement que l'impact du service civique est positif : « Ils apportent un regard neuf », « de nouvelles idées », « des questionnements », « ils osent ! ». Au-delà d'être associées, les personnes accompagnées ont souvent apprécié leur ouverture et la rapidité d'adaptation.

Les volontaires ont contribué au développement de nouveaux projets associant les personnes accompagnées. Ainsi, les jeunes ont pu participer à la mise en place et à l'animation des ateliers collectifs d'initiation ou d'approfondissement de l'outil informatique, organiser des visites de quartier afin de donner les premiers repères à de nouveaux résidents, contribuer à la création d'ateliers d'alphabétisation et de citoyenneté, favoriser la mise en place du projet « papa raconte-moi une histoire » en milieu carcéral, aider à la préparation et co-animation des cours de français, contribuer à la participation aux événements culturels et sportifs, tels que la fête de la musique, la fête des voisins, des tournois sportifs afin de favoriser l'intégration sociale des demandeurs d'asile etc...

Les volontaires retirent de leurs missions une expérience très positive. Ils expriment une « meilleure confiance en eux », ont découvert le « monde de l'insertion », « le monde associatif », qu'ils ne connaissaient pas ou peu. Un véritable tremplin pour ces jeunes pour leurs projets personnels et professionnels à venir !

Si vous souhaitez accueillir un volontaire en service civique, faites-nous signe !

Vous avez pensé au service civique ?



CIToyenneté/ PARTICIPATION, MÉDIATION TERRITORIALE, ACCÈS AUX DROITS, AUX SPORTS, À LA CULTURE, SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET INTERCULTURALITÉ, ACTIONS LIÉES À L'ENVIRONNEMENT OU À LA SANTÉ...

Pour les jeunes qui ont plus de 18 ans et qui veulent s'engager dans des actions citoyennes auprès de personnes en difficulté - et pour les associations qui veulent s'engager auprès d'un jeune ! C'est pendant 8 mois, 24 heures par semaine avec une indemnité fixe mensuelle versée par l'État et l'association engagée.

COMMENT FAIRE ?

Pour les associations : renseignez-vous auprès de la Fédération des acteurs de la solidarité pour profiter de son agrément et avoir toutes les infos. Pour les candidats : vous trouverez toutes les informations et les offres de missions sur le site du service civique.

www.federationsolidarite.org
www.service-civique.gouv.fr



ÎLE-DE-FRANCE

Création de l'association Dynamo France : espace de rencontre des acteurs intervenant en rue

Plateforme française de Dynamo International, réseau de travailleurs de rue intervenant auprès des adultes et enfants en situation de rue, l'association Dynamo France a été créée en 2018.

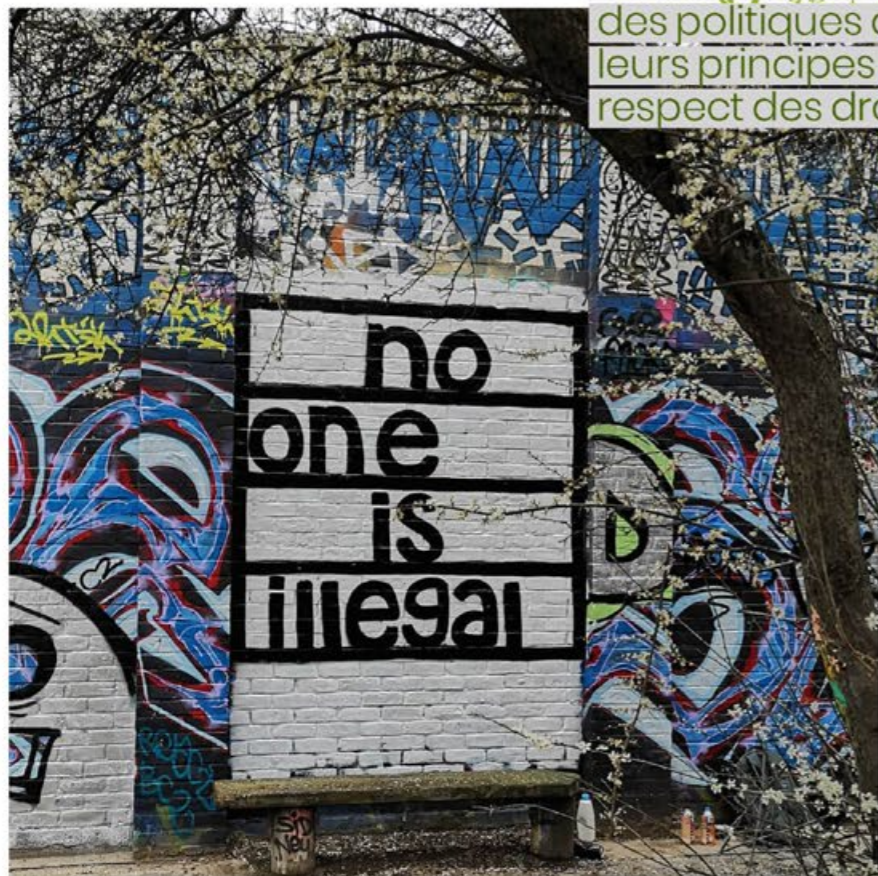
Composée de Fédérations (FAS, CNLAPS), d'associations (Charonne-Oppella, Aurore,

Action Jeunesse Pessac) et de travailleurs de rue à titre individuel, Dynamo a pour but d'augmenter l'efficacité et la qualité des pratiques par le biais de la formation, de l'échange et de la mise en place d'outils. Elle prétend générer une mobilisation nationale afin de construire des réponses structu-

relles et durables face aux problématiques vécues par les populations en rue. La première rencontre nationale de l'association le **21 février** a permis de réunir 110 professionnels de 17 départements autour de la thématique de l'éthique de l'accompagnement.

PRINTEMPS

« Les associations présentes ont affirmé le refus d'être impliquées dans des politiques qui remettent en cause leurs principes de solidarité et de respect des droits humains. »



Plaidoyer européen pour l'accueil inconditionnel

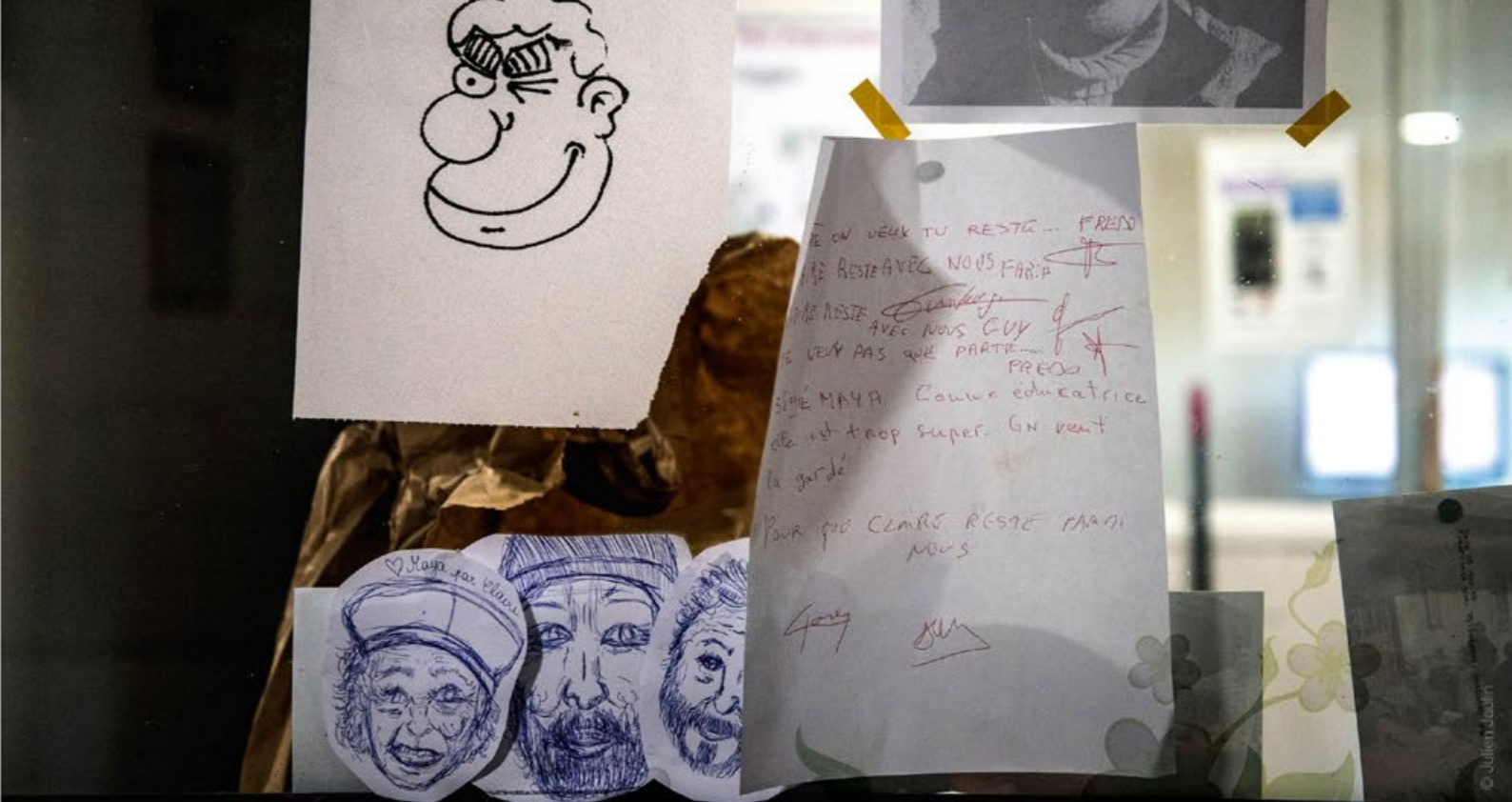
Cette année, la Fédération a poursuivi son plaidoyer européen autour de l'accueil inconditionnel. Suite à la publication des circulaires Collomb sur l'examen de la situation administrative des personnes dans les centres d'hébergement, elle a interpellé le Commissaire européen aux affaires intérieures, Dimitris Avramopoulos, par le biais d'un courrier signé par la FEANTSA, Caritas Europa, PICUM, mais aussi Médecins du Monde ou encore l'Armée du Salut. Ce texte s'opposait à l'implication du secteur du sans-abrisme dans les politiques d'expulsion des

États, encouragée par la Commission européenne dont des recommandations incitent les États à demander aux services sociaux de faciliter les expulsions.

Des constats similaires ont été partagés le 21 mars 2018 au Parlement lors d'une table ronde organisée par la FEANTSA et l'Eurodéputée britannique Jean Lambert, sur la pression exercée par les États sur le secteur de l'hébergement quant à l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation irrégulière. Au-delà de l'exemple

des circulaires Collomb, des intervenants danois et britanniques ont fait état de la difficulté grandissante qu'ils rencontrent à accompagner les personnes en situation irrégulière, dans un contexte médiatique et politique très défavorable à l'accueil.

Les associations présentes ont affirmé le refus d'être impliquées dans des politiques qui remettent en cause leurs principes de solidarité et de respect des droits humains. Elles ont également interpellé les institutions sur l'inefficacité du règlement de Dublin et le besoin de régulariser davantage.



« C'est pas du luxe » : la création artistique à portée de toutes et tous



La Fédération des acteurs de la solidarité fait désormais partie des partenaires de « C'est pas du luxe ! », dont elle a intégré le comité d'orientation au printemps 2018. Initié par la Fondation Abbé Pierre, ce festival vise à valoriser les créations artistiques des personnes en situation de précarité. Créé en 2012, il a pris en 2018 une nouvelle ampleur en s'ouvrant à un plus large réseau, en présentant davantage d'œuvres et en s'appuyant sur le parrainage du ministère de la Culture. Plusieurs groupes de personnes accompagnées par des adhérents de la Fédération ont présenté des œuvres à Avignon lors du festival entre le 21 et le 23 septembre. Plusieurs de ces démarches ont été financées par le FILE. La prochaine édition du festival se tiendra en septembre 2020.



Generativity
Erasmus+

DES OUTILS CONCRETS POUR MENER DES PROJETS EUROPÉENS

Afin de clôturer le projet Erasmus + Generativity dans lequel la Fédération s'est engagée entre 2016 et 2018, une journée de formation au montage de projet européen a été organisée le 27 mars. L'idée de départ : déconstruire le mythe selon lequel Erasmus n'est que pour les étudiants, démontrer l'apport des projets de coopération européenne pour les acteurs du champ social et apporter des outils concrets pour faciliter le montage de projets européens.

La journée s'est divisée en deux parties :

- La présentation du programme Erasmus + en présence de l'agence nationale : programme favorisant les échanges et la mobilité des européens, Erasmus regroupe différents axes qui permettent à différents publics de bénéficier d'un soutien à la mobilité européenne, partant du principe que cette mobilité peut, à tout moment de la vie, être bénéfique. Deux secteurs du programme peuvent intéresser plus particulièrement les acteurs du champ social et médico-social : le secteur éducation des adultes et le secteur jeunesse.
- La présentation des supports de formation au montage de projet selon la méthode gestion du cycle de projet réalisés par les partenaires du projet Generativity : bibliographie sur le montage de projets, modules de formation en ligne commentés par des professionnels, tutoriels vidéo pour maîtriser les outils numériques de la gestion de projet. Tout est à découvrir sur le site www.generativity.eu.

PRINTEMPS

La Fédération participe aux Semaines d'information en santé mentale sur la parentalité et l'enfance

Manifestation annuelle coordonnée par un collectif de 25 partenaires dont la Fédération des acteurs de la solidarité fait partie, cette 29^{ème} édition fut l'occasion d'organiser sur l'ensemble du territoire des théâtres forum, ciné débats, expositions etc., d'échanger entre usagers, professionnels et citoyens autour des pistes d'actions possibles pour favoriser le bien-être des enfants, de promouvoir la santé mentale dès le plus jeune âge et d'accompagner la parentalité de toutes et tous. La Fédération s'engage depuis plusieurs années dans l'organisation des SISM, en cohérence avec les actions qu'elles portent sur la santé mentale (contribution aux politiques publiques de santé mentale, formations, journées régionales et départementales, publication annuelle d'un plaidoyer en santé mentale etc.).



« La Fédération a dénoncé tout au long de l'année les difficultés croissantes des personnes pour accéder au logement et à l'hébergement d'urgence. »

Plan hiver, l'histoire sans fin



d'insertion. Egalement, la Fédération a pu constater avec inquiétude l'épuisement généralisé des intervenants sociaux face à la saturation des dispositifs d'accueil et d'accompagnement, la dégradation des conditions de travail, la mise en concurrence des publics les plus précaires et le manque de moyens humains, matériels et financiers.

La Fédération a dénoncé tout au long de l'année les difficultés croissantes des personnes pour accéder au logement et à l'hébergement d'urgence. Elle a sonné l'alarme auprès du Premier Ministre à ce sujet au début de l'été et l'a rencontré le 28 novembre réclamant des solutions pérennes, respectueuses des droits des personnes et du principe d'inconditionnalité de l'accueil, tout en favorisant l'accès direct au logement. Face à un système de l'hébergement à bout de souffle et qui s'éloigne des objectifs du Logement d'abord, le CAU a réuni une seconde conférence de presse le 19 décembre pour réclamer une nouvelle fois la fin de la gestion au thermomètre de l'hébergement avec la programmation de places avec un accompagnement social dès le début de l'année et la nécessité de prioriser la sortie vers le logement des personnes à la rue ou en structure.

F AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Retour du titre ETAIE en région Auvergne-Rhône-Alpes !

Après 4 ans de négociations avec les différents financeurs au sujet du financement de la coordination régionale, l'année 2018 marque la réouverture du titre ETAIE en région Auvergne-Rhône-Alpes, 8 années après la première promotion (2010-2011), qui avait permis de qualifier 8 stagiaires. À cela s'est ajoutée la réforme de la formation professionnelle de 2014 ayant nécessité de revoir le modèle économique du projet ETAIE. D'un démarrage initialement prévu en 2015, la seconde promotion du titre ETAIE a finalement pu s'ouvrir le 14 mars 2018 à Lyon. La formation proposée s'échelonne sur 15 mois (413 heures), soit une fin de formation en juin 2019.

La promotion est composée de 13 stagiaires (7 hommes et 6 femmes), âgés de 29 à 58 ans et ayant quelques mois à plus de 15 ans d'expérience dans le métier. L'ensemble des participants est positionné sur un parcours complet de formation, à savoir le suivi des 4 blocs de compétences du titre ETAIE.

Les 13 stagiaires sont tous issus d'Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), situés sur l'ensemble de la partie « Rhône-Alpes » de la région Auvergne-Rhône-Alpes : Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône. Les activités des ACI sont représentatives de la variété des activités que nous pouvons trouver dans l'insertion par l'activité économique : Maraîchage / Ressourcerie / Activités culturelles / Cuisine collective et portage repas / Textile et couture / Espaces verts / Second œuvre bâtiment...

Rendez-vous le 10 octobre 2019, à Lyon, pour la remise des diplômes !



En 2018, la mobilisation des services de l'État et des associations a été forte pour ouvrir plus de 10 000 places hivernales en complément du parc d'hébergement pérenne.

Si cet effort a permis de mettre à l'abri pendant quelques mois des milliers de personnes, les remises à la rue le matin, le manque de prestations (alimentaires notamment) et l'absence de travailleurs sociaux ne permettent pas d'accompagner les personnes hébergées sur des solutions durables. De plus, la mauvaise qualité des places proposées dans les nombreuses salles collectives, dortoirs, Algeco et gymnases mobilisés ont pu interroger les associations.

À la dégradation des conditions et des normes de l'hébergement se sont ajoutées les fermetures massives qui ont lieu comme chaque année à partir

du mois d'avril. Afin de saisir le ministre du Logement et de la cohésion des territoires sur le sujet, le Collectif des Associations Unies (CAU) a organisé une conférence de presse le 7 mars. Les 36 associations le composant ont porté et relayé la demande de pérennisation d'au moins 5 000 places, ce qu'elles ont obtenu après plusieurs rencontres avec les services de l'État et de nombreuses alertes médiatiques. Malgré cet effort, cette année encore, la Fédération aura constaté la remise à la rue de milliers de personnes et la reconstitution de campements indignes dans les grandes métropoles. Ces remises à la rue ont des effets néfastes sur la santé physique et psychique des personnes, encourageant le non recours aux services sociaux, notamment le 115, et freinent durablement les parcours de sortie de rue et

PRINTEMPS

24 territoires retenus pour la mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord



15 EPCI dont 9 métropoles, 4 conseils départementaux, 3 communes et 2 candidatures conjointes entre un conseil départemental et une métropole. Initialement doté de 10 millions d'euros, l'appel à manifestation d'intérêt est finalement financé par deux lignes distinctes, 8 millions d'euros de crédits d'ingénierie et 8 millions d'euros cofinancés par l'ANAH pour la mobilisation du parc privé à vocation sociale. Le financement des crédits d'ingénierie devrait être prolongé pour 2019 et 2020 mais à hauteur de 4 millions d'euros.

Parmi les chantiers prioritairement identifiés par la communication gouvernementale apparaissent désormais plus nettement la structuration de l'observation sociale territoriale avec l'appui des services de la veille sociale, ainsi que l'accélération des trajectoires résidentielles de l'hébergement vers le logement grâce à la revisite des politiques locales d'attribution au sein des conférences intercommunales du logement et à la fixation d'objectifs régionaux d'accès au logement social des personnes sans domicile.

La Fédération a soutenu cet appel à manifestation d'intérêt et a même accompagné des territoires dans la réponse apportée. Néanmoins, elle ne peut que regretter la faiblesse des moyens à répartir entre les 24 territoires et l'absence de financement spécifique

lié à l'accompagnement social, puisque les crédits serviront essentiellement à de l'ingénierie. Toutefois, forts de leur expertise dans le domaine, la Fédération, les Fédérations régionales et leurs adhérents ont pu prendre attache avec une grande majorité des territoires retenus afin de participer aux instances de pilotage territorial, de s'assurer que les plans d'action qui se dessinaient étaient conformes à notre vision du Logement d'abord en garantissant notamment l'accès à un chez soi digne à toutes les personnes sans domicile, et concourir à la mise en œuvre opérationnelle de tout ou partie des stratégies locales.

Le plan quinquennal pour le Logement d'abord a pour but de réformer structurellement les modalités de prise en charge des personnes sans domicile et de réduire significativement le sans-abrisme d'ici à la fin du quinquennat. Pour atteindre cet objectif, l'État a fixé divers indicateurs de suivi à l'échelle nationale et a décidé de lancer en novembre 2017 un appel à manifestation d'intérêt pour une mise en œuvre accélérée du Logement d'abord dans 15 territoires. Compte tenu du nombre élevé de candidatures reçues, ce ne sont pas 15 mais 24 territoires qui ont finalement été retenus. Ils regroupent

Projet de loi ELAN : plaider

Le projet de loi «Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique» (ÉLAN), qui devait donner corps à la stratégie logement du gouvernement et provoquer un choc d'offre attendu par 4 millions de personnes mal logées, a été débattu au Parlement à partir du printemps 2018. Présenté comme le résultat d'un compromis entre la volonté de «Libérer pour offrir de nouvelles opportunités» et de «Protéger afin de donner plus à ceux qui ont moins», la Fédération déplore un texte sans

avancée significative pour les plus précaires, qui marque un recul en matière de protections locatives et de production de logements abordables. Le projet de loi contient certes quelques mesures positives comme la poursuite de la réforme des attributions de logements sociaux, l'articulation des procédures de prévention des expulsions locatives et de surendettement, ou encore le renforcement des sanctions à l'encontre des marchands de sommeil. Pour autant, il contient des mesures

contraires au Logement d'abord : la vente de 40000 logements sociaux, l'affaiblissement de la loi SRU ainsi que la création d'un bail mobilité. La Fédération s'est attachée à porter dans les 15 amendements proposés les conditions de réussite essentielles du Logement d'abord dans la loi : en renforçant la production d'une offre locative abordable, en favorisant l'accès direct des personnes sans domicile à un logement et en maintenant un parc d'hébergement digne et inconditionnel.



OCCITANIE

Le Logement d'abord et après ?

En région Occitanie, 3 collectivités ont répondu et été sélectionnées pour être territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord : la métropole de Montpellier, la ville de Toulouse et la métropole de Nîmes.

Afin de mieux comprendre les enjeux autour de cette politique du Logement d'abord, et de partager des expériences qui illustrent des pistes de réflexions prospectives, la Fédération Occitanie a organisé une journée d'étude le 11 avril.

Les tables rondes en présence d'intervenants des secteurs associatifs et institutionnels sont venues illustrer par des exemples opérationnels les thématiques suivantes : Le Logement d'abord, mais avec quels logements ? ; Com-

ment accompagner dans le logement et avec qui ? ; Le travail pair : quelle possibilité de mise en œuvre ?

Cette journée a réuni une centaine de personnes, intervenants sociaux, directions d'associations, bailleurs sociaux, services de l'État, CCAS, acteurs sanitaires. Tous ont pu faire part de leur volonté de s'inscrire dans une telle démarche. Ils ont cependant exprimé des points de vigilance quant aux moyens alloués, notamment en matière d'accompagnement et dans un contexte où les CHRS sont fortement impactés financièrement. Il paraissait essentiel de ne pas opposer de manière caricaturale les deux modèles et chercher les coexistences possibles.

PACA CORSE

Rencontre régionale sur le travail pair

Cette rencontre régionale qui a eu lieu le 6 avril a permis de s'interroger sur la plus-value du travail pair dans le cadre du Logement d'abord. Lors de cette journée, les participants ont fait le point sur certaines expériences en région. Si le travail pair ne constitue pas une nouveauté, cette pratique professionnelle reste encore méconnue en PACA. Il est possible d'affirmer qu'actuellement, le travail pair peine à trouver en région une réelle légitimité et à s'inscrire de manière claire dans les réflexions sur l'accompagnement social et son rôle dans la bonne réussite du Logement d'abord. Le travail continue...

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Quand les enfants deviennent invisibles

Durant la campagne hivernale 2017/2018, de nouveaux critères ont été établis pour la mise à l'abri des personnes à la rue dans plusieurs villes de la région Auvergne-Rhône-Alpes : être un enfant de moins de trois ans, parfois moins d'un an, être enceinte de plus

de 6 mois, être visible pour être repéré par une maraude. En diffusant ces cartes, les Associations Unies Auvergne-Rhône-Alpes ont dénoncé ces pratiques qui établissent la vulnérabilité des personnes en fonction des moyens financiers disponibles.



Associations Unies Auvergne-Rhône-Alpes pour une nouvelle politique publique du logement

Ma mère et moi on n'est pas assez vulnérables pour être hébergé. A la fin de la trêve hivernale on retourne en squat.

A partir du mois d'avril, de nombreuses places d'hébergement vont fermer. Des milliers de personnes retourneront ou resteront à la rue, pour certains cela signifie un retour au squat ou à des solutions de fortune. Vous souhaitez qu'on les prenne en compte et que des solutions soient trouvées, faites le savoir... PARTAGEZ !

Monsieur le Préfet de Région
Préfecture de Région
106, rue Pierre Corneille
69419 LYON Cedex 03



Fédération Addiction et Fédération des acteurs de la solidarité : un partenariat gagnant gagnant

Depuis quelques années, le partenariat national liant la Fédération Addiction et la Fédération des acteurs de la solidarité se décline au national mais aussi en régions autour de formations-actions et de journées de rencontres visant à mieux accompagner les publics en situation d'addiction et de précarité. En région Auvergne-Rhône-Alpes, les deux Fédérations ainsi que l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie régionale sont mobilisées depuis 2015 dans un programme de formation-actions à destination des professionnels des dispositifs d'Accueil, Hébergement et Insertion financé par l'Agence régionale de santé (ARS). Un séminaire régional de restitution de l'ensemble du projet a eu lieu fin 2018. En Charente et Charente-Maritime, les deux

Fédérations, grâce à un financement de l'ARS Nouvelle Aquitaine (et la DRDJSCS la première année) ont mené un programme similaire de formations-actions. En Occitanie, depuis trois ans, les deux Fédérations organisent une formation financée là aussi par l'ARS « Addictions : sens, postures professionnelles et accompagnement » à destination des professionnels et bénévoles de l'hébergement-logement ainsi que de l'insertion par l'activité économique (IAE) de la région. Dans cette même ligne, la Fédération Addiction et la Fédération des acteurs de la solidarité avaient organisé, le 9 octobre 2017, une journée nationale sur la thématique de « l'accueil inconditionnel au défi des consommations » à la Cité Internationale Universitaire de Paris dont les actes ont été publiés en 2018.



UN ACCORD POUR LA FORMATION DES SALARIÉS EN INSERTION

Le 28 mai, la Fédération a signé un accord pour la formation des salariés en insertion. Prévoyant un financement de l'État de 220 millions d'euros sur 5 ans et un cofinancement par les OPCO, cet accord représente une réponse au problème d'accès à la formation des salariés en insertion. La Fédération en suivra la mise en œuvre. Elle continuera à demander la mobilisation des régions et l'éligibilité de la formation des salariés, en insertion et permanents, aux fonds de l'alternance, pour suivre la hausse du nombre de postes en insertion.

PAYS DE LA LOIRE

Entre interculturalité et transculturalité, quels enjeux pour l'accompagnement des personnes exilées : journée d'étude régionale



Dans la poursuite des rencontres organisées en 2017 sur l'exil et ses conséquences sur l'individu et la famille, la Fédération Pays de la Loire a co-organisé, avec le CNAM-IFORIS et l'IFAS du CHU d'Angers, une journée intitulée « Entre interculturalité et transculturalité, quels enjeux pour l'accompagnement des personnes exilées ». Celle-ci avait pour objectif de mener une réflexion sur la question de l'altérité et de la rencontre. À travers des conférences, des vignettes cliniques et des récits d'expériences, les participants ont cherché à comprendre comment et pourquoi la manière

de regarder l'autre différent de soi, et de se positionner vis-à-vis de lui, changent les conditions de l'accompagnement et peut faciliter l'accueil des personnes exilées. Cet événement a rassemblé dans les locaux de l'INSET environ 200 personnes dont une centaine d'étudiants (DECESF, BPJEPS, élèves aides-soignants). Le bilan très positif de cette journée a encouragé les organisateurs à poursuivre leur partenariat en organisant en 2019 une nouvelle journée consacrée à l'accompagnement des personnes vieillissantes.

Lancement de la pétition #DignitéRéfugiés



PREMIERS SIGNATAIRES :

- **Thierry Le Roy**, président et **Pierre Henry** directeur de France terre d'asile
- **Louis Gallois**, président et **Florent Guéguen**, directeur de la Fédération des acteurs de la solidarité
- **Arthur Anane**, président de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France
- **Constance Baud**, présidente de l'association Robins des Rues
- **Laurent Berger**, secrétaire général de la CFDT
- **Luc Bérille**, secrétaire général et **Emilie Trigo**, secrétaire nationale « Droits et Libertés » de l'UNSA
- **Pierre Coppey**, président de l'Association Aurore
- **Nicolas Clément**, Président du collectif Les morts de la rue
- **Thierry Debrand**, Président de la Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement
- **Jean-Baptiste de Foucauld** et **Pierre Guillaume**, coordinateurs du Pacte civique
- **Estelle Denize**, présidente, et **Nawel Laglaoui**, directrice d'Hors la Rue
- **Laurent Desmard**, président, et **Christophe Robert**, délégué général de la Fondation Abbé Pierre
- **Jacques Desproges**, président et **Rémi Tricart**, directeur général d'Emmaüs Défi
- **Patrick Doutréigne**, président de l'UNIOUSS
- **Jean-Marie DRU**, président de l'UNICEF France
- **Paul Duprez**, président et **Bruno Morel** directeur d'Emmaüs Solidarité
- **Antoine Durrleman**, président du CASP
- **Jean-Jacques Eledjam**, président de La Croix-Rouge française
- **Marie-Hélène Franjou**, présidente de l'Amicale du Nid
- **Claire Hédon**, présidente d'ATD Quart Monde
- **Jean-Michel Hitter**, président de la Fédération Entraide Protestante
- **Geneviève Jacques**, présidente de La Cimade
- **Thierry Kuhn**, président d'Emmaüs France
- **Jean Baptiste Legrand**, Les Enfants du Canal
- **Rachid Lalhoul**, président du Secours Islamique France
- **Xavier de Lannoy**, président, et **Christian Nicol**, président délégué de la Fédération SOLIHA
- **Olivier Leboucher**, président d'Habitat et Humanisme
- **Françoise Léger**, présidente de l'association ACR
- **Jean Baptiste Legrand Lengrand**, secrétaire général URI CFDT Ile-de-France
- **Jean-Louis Loirat**, président de l'Association des Cités du Secours Catholique
- **Jimmy Losfeld**, président, et **Nassim Mekeddem**, vice-président en charge de la défense des droits, de la FAGE
- **Philippe Louis**, président, et **Pascale Coton** vice-présidente de la CFTC
- **Vincent Mahé**, président de la Rose des vents
- **Gaël Manzi**, président de Utopia 56
- **Daniel Naud**, président de la Fondation de l'Armée du Salut
- **Eric Pliez**, président du Samusocial de Paris
- **Denis Reboul-Salze**, président, et **Nadine Dusser**, directrice de l'UNHAJ
- **Sylvie Reysset**, présidente de l'Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (UNCLLAJ)
- **Malik Salemkour**, président de la Ligue des droits de l'Homme
- **Françoise Sivilgnon**, présidente de Médecins du Monde
- **Jean-Paul Vaillant**, président de l'UNAF0

Faisant face à l'inaction des pouvoirs publics, la Fédération des acteurs de la solidarité et France Terre d'Asile ont lancé une pétition afin d'alerter sur la situation de près de 2 400 personnes, pour la plupart venues de la corne de l'Afrique et d'Afghanistan, vivant dans des conditions extrêmement précaires, réparties sur trois campements à Paris. L'un se situait sur les bords du Canal Saint-Martin, un deuxième se déployait sur un nœud autoroutier à l'intersection des périphériques Nord et Sud et le troisième, le plus important, regroupait sous un pont 1 600 personnes à la porte de la Villette. Les différents acteurs du secteur de l'urgence sociale, présents sur les lieux chaque jour, ont pu constater une dégradation très importante, jour après jour, de l'état sanitaire et psychologique de ces personnes. Dans ces conditions et sans intervention rapide des pouvoirs publics, les drames n'ont pu être évités : deux personnes sont décédées par noyade, d'autres ont été admises à l'hôpital en urgence absolue suite à des agressions. Sur les campements, les conditions de vie indignes des migrants en errance et sans solution d'hébergement et d'accompagnement s'aggravent de jour en jour.

L'exigence de dignité, de simple humanité, de respect de nos obligations vis-à-vis du droit d'asile comme des droits fondamentaux de chaque être humain a amené les associations à demander aux pouvoirs publics une opération de mise à l'abri humanitaire d'urgence, garantissant un hébergement digne dans la durée, avec accompagnement social et sanitaire.

En quelques semaines, la pétition a obtenu plus de 31 000 signatures et la mise à l'abri des personnes. Mais pour combien de temps ? Et dans quelles circonstances ? Le combat pour faire respecter les droits fondamentaux des personnes continue.

ÉTÉ



L'INTERVENTION SOCIALE AU DÉFI DE L'INNOVATION

22 juin 2018
au FIAP à Paris
14h - 16h30



Table ronde

Sous la présidence de Louis Gallois

Acteurs de terrain sur l'accès aux droits, travail pair, accès direct au logement, à l'emploi, formation des travailleurs sociaux par les personnes accompagnées

Avec la participation d'un représentant de la Direction générale de la cohésion sociale

Entrée libre, sous réserve de places disponibles
Inscription recommandée :
<http://federationsolidarite-ag2018.evenium.net>

Assemblée générale 2018 de la Fédération des acteurs de la solidarité

L'Assemblée générale de la Fédération s'est tenue le **22 juin** à Paris. Dans un contexte où les politiques sociales connaissent des évolutions majeures en matière notamment de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, du Logement d'abord, de la participation des personnes accompagnées, de la médiation active vers l'emploi, le thème s'est porté sur l'évolution des pratiques d'intervention sociale. Après une matinée consacrée aux votes statutaires, dont le vote d'une motion sur l'intervention sociale ; l'après-midi s'est poursuivie par une table ronde « L'intervention sociale au défi de l'innovation » avec des acteurs de terrain intervenant sur la place de la culture dans l'accompagnement social, le travail pair, l'accès direct au logement, à l'emploi, la formation des travailleurs sociaux. Cette journée était également l'occasion d'un dialogue avec le directeur de la Direction générale de la cohésion sociale.

NORMANDIE

Election de quatre intervenants sociaux au Conseil d'administration

Lors de son Assemblée générale du 6 juin, la Fédération des acteurs de la solidarité Normandie a mis en place un nouveau collège « Travailleur social / Intervenant social ». Quatre personnes ont ainsi été élues : Anaëlle Boulet, Nicolas Hulbert, François-Xavier Levieux et Matthieu Parmentier. L'un des premiers chantiers de ces administrateurs a été la mise en place d'une commission régionale « Intervention Sociale ».



LA FÉDÉRATION ADHÈRE AU THINK TANK LE LABO DE L'ESS

Le Labo de l'ESS est un think tank qui construit, par un travail collaboratif, des axes structurants de l'économie sociale et solidaire, à partir d'initiatives concrètes, innovantes et inspirantes issues des territoires. Le Labo de l'ESS, association d'intérêt général créée en 2010, fait connaître et reconnaître l'économie sociale et solidaire à travers ses travaux, ses publications et ses événements grand public. Il est un lieu d'échanges, de réflexions et d'actions pour une économie respectueuse de l'homme et de l'environnement.

La Fédération est membre du nouveau Comité stratégique de la santé mentale et de la psychiatrie

La Fédération est l'un des 26 membres du Comité stratégique de la santé mentale et de la psychiatrie dont le lancement a été effectué le **28 juin** et auquel a participé le Directeur général de la Fédération, Florent Guéguen. Ce Comité, qui remplace le Conseil national de santé mentale, a pour objectifs de promouvoir le bien-être mental, prévenir et repérer précocement la souffrance psychique et prévenir le suicide ; garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité ; et améliorer les conditions de vie et d'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique. La Fédération y contribuera activement grâce à son plaidoyer en santé mentale travaillé en Groupe d'appui national (GAN) et avec les adhérents du réseau.

Contribution de la Fédération au rapport sur l'accès aux soins des personnes en situation de précarité

L'article 64 de la loi de financement de la sécurité sociale pour l'année 2018 prévoyait la remise au Parlement d'un rapport sur l'accès aux soins des personnes en situation de handicap et de précarité. Fort de son expérience en la matière et de la richesse des actions développées par ses adhérents et Fédérations en régions, le siège a été auditionné et a adressé en **juin 2018** une contribution, illustrée des pratiques des associations de son réseau, qui a été annexée au rapport final et dont les propositions ont été largement reprises dans ledit rapport.



Retour sur la journée Enfance Famille

le 5 juin à Gières

Comment penser les articulations entre le secteur de l'hébergement et celui de la protection de l'enfance lorsqu'il s'agit d'accompagner les jeunes atteignant l'âge de la majorité ? Quelle est la nature du lien entre pauvreté et placement des enfants ? Entre déconsidération sociale et difficultés éducatives ? Est-ce que la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes permettra de répondre aux difficultés rencontrées par les associations dans l'accompagnement global des jeunes enfants ? Quels outils peuvent être élaborés pour favoriser le recueil et la prise en compte de la parole des enfants et adolescents ?

Telles sont des questions auxquelles les intervenants de la journée Enfance Famille ont apporté des réponses dans le cadre de riches échanges avec la centaine de participants présents le 5 juin à Gières. Florent Guéguen, directeur général de la Fédération des acteurs de la solidarité, est revenu dans ses propos liminaires sur le

contexte social et ses impacts sur l'éveil et le développement des enfants en situation d'exclusion et sur la reproduction des inégalités sociales avant de détailler les propositions de la Fédération en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Philippe Colin-Madan, membre de la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, a réagi aux préoccupations des associations en déroulant les grandes ambitions de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Douze objectifs spécifiques ont été précisés parmi lesquels des actions en faveur de la mixité sociale et de la qualité éducative des modes d'accueil des jeunes enfants, la refonte des actions de soutien à la parentalité ou encore la lutte contre les sorties sans solution de l'aide sociale à l'enfance.

La situation des parents d'enfants placés a été abordée par le regard croisé de Hadj Brahim, personne accompagnée, et de Régis Sécher, docteur en sciences de l'Education.

Ce double point de vue a permis d'évoquer de façon théorique et illustrative la place donnée aux familles d'enfants placés, la prise en compte de leur souffrance, leur lien avec les institutions administratives et judiciaires et les travailleurs sociaux ainsi que leur acceptation et leur appréhension des mesures de placement.

EMPÊCHER LES SORTIES "SÈCHES" DE L'AIDE SOCIALE



LA FÉDÉRATION MOBILISÉE POUR LES ANTILLES-GUYANE

Le 27 juin, une conférence téléphonique a réuni des adhérents de Guyane, de Guadeloupe et de Martinique et des salariés du siège. L'objectif était de mieux identifier les principales difficultés auxquelles ces territoires sont confrontés ainsi que les attentes vis-à-vis de la Fédération. S'il existe des spécificités à chacune de ces îles, plusieurs problématiques communes ont pu être identifiées, telles que l'accompagnement des personnes ayant des problèmes psychiatriques et des addictions, les jeunes privés d'emploi, les familles monoparentales, les femmes victimes de violence... À ces difficultés s'ajoutent un manque de dispositifs ou alors pas

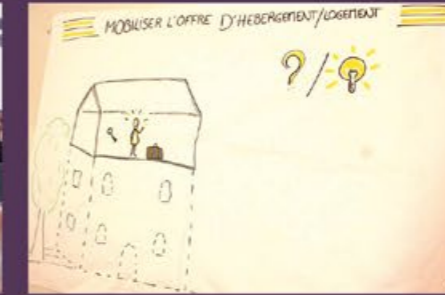
toujours adaptés, tels que des résidences sociales, des dispositifs psy, Samusocial... et des intervenants sociaux qui ont peu accès aux formations, expliquant un turn-over important. Par ce manque de moyens, les acteurs de la solidarité ont le sentiment d'être écartés de la dynamique de la métropole. Le siège de la Fédération souhaite soutenir les adhérents par des expertises, des échanges de pratiques et de plaidoyers envers les décideurs. Cette rencontre valide la nécessité d'une organisation fédérale dans chaque territoire par la nomination, dans un premier temps, d'un délégué territorial. À cette occasion, une déléguée territoriale a été nommée pour la Martinique.

F PAYS DE LA LOIRE

Le Logement d'abord : utopie, schizophrénie, ou véritable stratégie ?

La Fédération des acteurs de la solidarité Pays de la Loire a réuni le 21 juin autour de la thématique du Logement d'abord plus de 70 personnes : représentants de collectivités, des services déconcentrés de l'État, partenaires (USH, URHAJ), bénévoles, directeurs, chefs de service, travailleurs sociaux, bénévoles d'intervention, pair aidant, étudiants...

afin d'échanger sur cette thématique. Les échanges ont permis d'appréhender certaines craintes mais également de proposer des solutions afin que le Logement d'abord ne soit pas utilisé comme un outil de rationalisation budgétaire de la solidarité nationale mais bel et bien une réponse aux besoins des personnes à la rue.



F PACA CORSE

Echanges avec l'administration pénitentiaire

Un temps d'échange avec l'administration pénitentiaire en PACA a été organisé le 7 juin à Aix-en-Provence. Cette rencontre a été l'occasion d'échanger sur la coopération entre acteurs, et de co-construire des préconisations afin d'améliorer le partenariat. Elle a été également l'occasion de présenter le guide « Personnes sortant de prison ou sous-main de justice – Guide pratique de l'accueil et de l'accompagnement ». Un des enjeux de la journée a été d'acquiescer une culture commune afin de faciliter le travail de partenariat et de mieux appréhender les contraintes réciproques.

F OCCITANIE

115 : quand l'Urgence ne répond plus !

Le 27 juin, près de 200 personnes accueillies, accompagnées et professionnels du social, se sont retrouvés, Place de la Préfecture à Toulouse, pour dénoncer les orientations de la politique du gouvernement concernant l'hébergement et le logement des plus précaires : saturation du 115 qui ne peut, à Toulouse, répondre qu'à 10 % des appels faute de moyens adaptés, gestion au thermomètre de la mise à

l'abri des personnes à la rue témoignant d'une absence de vision stratégique à long terme. Cette démarche inter associative a réuni les grands réseaux et organisations présentes localement : la Fédération des acteurs de la solidarité, le Collectif interassociations de Toulouse, la Fondation Abbé Pierre, l'URIOPSS, le CEDIS, le CRPA, le GPS, l'ARDRESI mais également les associations locales.

F BRETAGNE

Signature de la convention de partenariat entre ARO Habitat et la Fédération Bretagne

Depuis 1997, la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne et l'ARO Habitat Bretagne accompagnent leurs adhérents respectifs dans des démarches communes pour favoriser l'inclusion des publics fragilisés par l'hébergement et le logement. Ce renouvellement du partenariat régional entre des acteurs de l'hébergement (Fédération Bretagne) et du logement social (ARO Habitat) vise à poursuivre la démarche de connaissance professionnelle de chacun des partenaires. Cet accord a pour but de faciliter la complémentarité des différentes interventions dans les territoires tout en veillant à respecter les domaines de compétences de chacun. Cette démarche s'appuie sur trois axes principaux : la connaissance des cultures métiers, la construction d'outils partagés, la connaissance des évolutions et contraintes des environnements professionnels. À ce titre, une journée régionale sera mise en place et des temps de rencontres réguliers seront par exemple instaurés.



La Fédération mobilisée contre la baisse des financements des Centres d'hébergement et de réinsertion sociale

Annoncées dès la fin de l'année 2017, les coupes budgétaires sur les budgets des CHRS ont mobilisé la Fédération durant toute l'année 2018 pour contester, encadrer et finalement obtenir une compensation partielle de ces baisses de crédits en 2019. D'un montant initial de 100 millions d'euros annoncé en fin d'année 2017, le plan d'économie a été abaissé, suite à un premier mouvement d'interpellation de la Fédération, à 57 millions d'euros sur 4 ans. L'objectif de rationalisation annoncée par le gouvernement est toutefois maintenu pour 2018 avec une coupe budgétaire de 20 millions d'euros (3% des crédits CHRS) durement ressentie par les associations. Au-delà des économies budgétaires qui ciblent les CHRS, établissements qui assurent l'accompagnement le plus qualitatif et le plus dense, la méthode employée est également plus que contestable. Afin d'arriver à ces économies, le choix a été fait d'instaurer des tarifs plafonds reposant sur l'étude nationale des coûts (ENC) AHI. Douze plafonds sont ainsi définis correspondant aux 12 groupes homogènes d'activité et de mission (GHAM) de l'ENC - les GHAM servent dans le cadre de l'ENC à positionner une structure par rapport à une autre au regard des missions et prestations qu'elles assurent pour les personnes accompagnées. Dans le même temps, le remplissage de l'ENC a été rendu obligatoire dans le cadre la loi de finances 2018.

La Fédération n'a eu de cesse de dénoncer ce plan d'économie sur les CHRS en suscitant et en coordonnant une mobilisation inter-associative. Cette contestation a visé à interpellier les pouvoirs politiques tant au niveau national (lettre d'interpellation du Premier ministre envoyée avec les principales têtes de réseau) qu'au niveau

local (interpellations des préfets, des députés et des élus locaux par les Fédérations régionales et les associations adhérentes de la Fédération) en demandant un moratoire afin d'éviter les conséquences prévisibles de cette réforme :

- **un nivellement par le bas de la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes** (suppression de postes et réduction du taux d'encadrement, déqualification des intervenants sociaux, suppression des activités collectives, réduction de l'accompagnement global à un simple accès au logement) ;
- **un risque de sélection des publics** (augmentation de la participation financière des personnes accueillies en CHRS, tendance à sélectionner les publics les plus autonomes et nécessitant le moins d'accompagnement, etc.) ;
- **une contradiction forte entre l'instauration de tarifs plafonds et l'obligation de contractualisation** en CPOM ;
- **des coupes budgétaires** concernant la quasi-totalité des structures et non pas uniquement celles dont le coût moyen à la place dépasse le tarif plafond ;
- **le dévoiement de l'ENC pour une tarification** alors même que le travail de fiabilisation des données contenues de l'ENC est encore en cours ;
- **un calendrier incohérent** avec des économies à réaliser sur toute l'année et un annoncé seulement à l'été 2018.

L'arrêté national du 2 mai 2018 qui instaure les tarifs plafonds a lancé le démarrage des dialogues de gestion entre les CHRS et les services de l'État : les coupes budgétaires touchent de manière mécanique les établissements dont le coût à la place est au-des-

sus du tarif plafond mais, également et de manière arbitraire et hétérogène sur le territoire français, l'ensemble des CHRS dans le cadre de leur dialogue de gestion avec les services déconcentrés de l'État.

La Fédération a déposé conjointement avec les principales têtes de réseau (Croix-Rouge Française, FEHAP, UNIOSS, NEXEM) un recours auprès du Conseil d'État pour faire annuler cet arrêté. À la suite de la motion prise lors de son Assemblée générale en juin 2018 demandant un moratoire sur ce plan d'économie et une concertation nationale sur les missions des centres, la Fédération encourage l'ensemble des adhérents gestionnaires de CHRS à contester leur arrêté de tarification. À cet effet, la Fédération a élaboré un vadémécum pour expliquer les enjeux de ce type de recours, les règles à respecter et les arguments à mobiliser.

À la rentrée, les Assises du Logement d'abord ont été l'occasion de réaffirmer la place de l'hébergement et de l'accompagnement déployée par les CHRS comme une des conditions de réussite du Logement d'abord et a permis de poursuivre le lobbying pour obtenir, lors du projet de loi finances 2019, 10 millions d'euros supplémentaires via la stratégie pauvreté. Ces crédits de compensation ciblent certains CHRS, ceux qui accompagnent les publics cibles de la stratégie pauvreté (familles et enfants, personnes sortant d'institutions).

La Fédération réaffirme pour 2019 sa demande de moratoire sur les coupes budgétaires CHRS ainsi qu'une concertation nationale sur l'évolution pluriannuelle de la trajectoire budgétaire de ces établissements.



« La Fédération n'a eu de cesse de dénoncer ce plan d'économie sur les CHRS en suscitant et en coordonnant une mobilisation inter-associative. »

F OCCITANIE

Une région pour défendre les CHRS



En Occitanie, 2 724 places en CHRS étaient potentiellement concernées par une mesure d'économie de 1,2 million d'euros. Ce sont les directeurs, les travailleurs sociaux, les bénévoles et les personnes accompagnées qui, dans un cadre interassociatif et en inter réseaux, se sont mobilisés pendant plusieurs semaines face à l'affaiblissement des moyens d'accompagnement : interpellation des parlementaires par un courrier commun dont ils ont reçu le soutien sur différents départements, de la DR-JSCS, de la Préfecture de région où ils ont été reçus à plusieurs reprises, journée morte dans certains établissements, présence

dans les médias locaux mais également interpellation du Premier Ministre à l'occasion de son passage à Toulouse. C'est donc dans ce cadre que la Fédération régionale a porté l'initiative de la motion « Pour un moratoire sur le plan d'économies CHRS et l'engagement d'une concertation nationale sur l'évolution des missions de l'hébergement », votée à l'unanimité à l'Assemblée générale fédérale.

« Cette initiative d'insertion par l'activité économique consiste à faire le lien entre les chômeurs de longue durée et les entreprises. »



Journée nationale Emploi : quand la Fédération organise le (faux) procès du chômage de longue durée

Journée nationale Emploi
Le 9 juillet au Conseil économique, social et environnemental à Paris - 9h

Inscription : <http://federation-solidarite-emploi-2018-1.evenement.net>

Programme :
Matin : Tribunal pour les générations futures
Chômage de longue durée : faut-il obliger les entreprises à recruter ?
Présidé par Audrey Pulvar
Après-midi : Débat & rencontres
Participez au débat politique pour l'emploi et rencontrez des professionnels de terrain

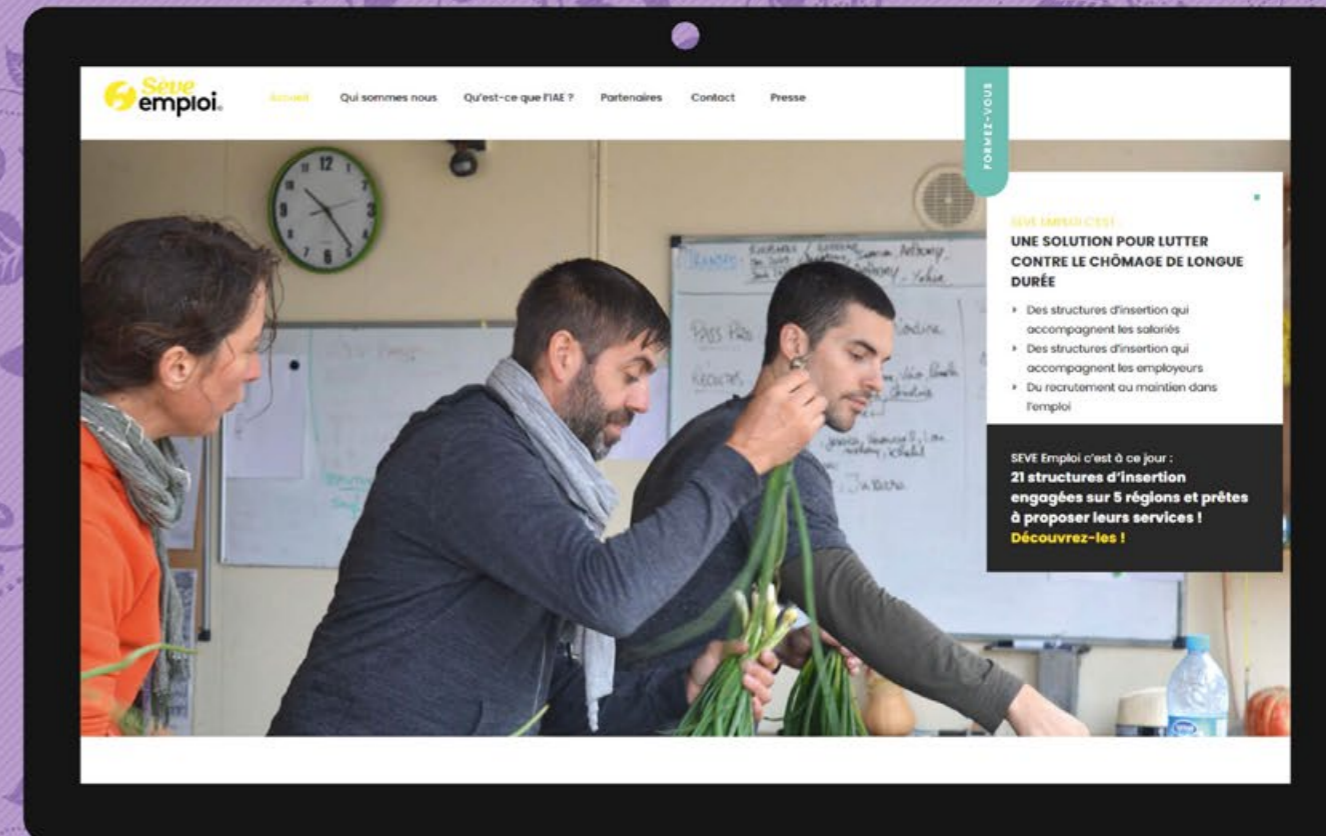
« Faut-il obliger les entreprises à recruter ? » Lors d'une conférence-spectacle organisée par la Fédération des acteurs de la solidarité le **9 juillet** en partenariat avec le magazine Usbek et Rica, les témoins ont défilé à la barre du Conseil économique, social et environnemental (CESE), chacun faisant valoir son point de vue. Retour sur un procès mouvementé.
Ce « Tribunal des générations futures » s'est demandé s'il serait profitable d'obliger les entreprises à recruter pour endiguer le chômage longue durée. Avant de lancer les dé-

bats, Audrey Pulvar, l'ex-journaliste reconvertie en présidente de cette cour fictive, campe le décor : le chômage longue durée est un fléau qui s'auto-alimente, un fléau qui touche 2,5 millions de personnes en France, soit 41 % des demandeurs d'emploi et contre lequel on n'a peut-être pas tout essayé. La question est grave, mais elle est traitée avec légèreté et humour comme le veut le concept de ce spectacle. Pour incarner les deux camps qui s'opposent, deux journalistes du magazine Usbek et Rica : Thierry Keller est le procureur et Alexandre Kouchner, l'avocat de la défense. Chacun joue sa partition, le premier, un brin bolchévique, défend l'idée d'un pouvoir coercitif, le second, marcheur de la première heure, prône une France ultralibérale.
Les témoins défilent alors à la barre. Le premier à essayer les plâtres de ce simulacre de procès est un représentant du ministère du Travail. Laurent Suster, de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), défend la politique d'Emmanuel Macron. Ce que fait l'État pour répondre au chômage longue durée ? Il rend plus flexible le marché du travail et investit dans la formation à hauteur de 15 milliards d'euros. Réponse à un phénomène qui concerne le plus souvent les demandeurs d'emploi les moins diplômés et les moins qualifiés. « Nous aurons bientôt les chômeurs les plus formés de la Terre », ironise Pierre Édouard Magnan, porte-parole du mouvement nationale des chômeurs et précaires... Pour ce dernier, la priorité est surtout de casser l'image négative des chômeurs longue durée : « Frau-

deurs, fainnants, profiteurs », les entreprises hésitent à tendre la main à ces personnes exclues du monde du travail. Toutefois, il en convient, forcer une entreprise à recruter ne serait pas moins stigmatisant et s'apparenterait davantage au retour du Service Travail Obligatoire qu'à un progrès social.

FAVORISER L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'expérimentation SEVE est une réponse à ce constat. Stéphanie Lagleize vient en témoigner, elle est conseillère formation en insertion aux Jardins du Comminges en région Occitanie. Cette initiative d'insertion par l'activité économique consiste à faire le lien entre les chômeurs de longue durée et les entreprises. Une solution que Stéphane Martelet, DRH et dernier témoin du procès, aurait aimé connaître avant, lorsqu'il travaillait pour Action, le géant du discount néerlandais. « À l'époque, l'entreprise ouvrait dix magasins par mois en France, je recherchais du personnel de manutention mais peinai à recruter. Je suis passé à côté d'aides par manque d'informations », se souvient-il. Sans surprise, à la question « Faut-il obliger les entreprises à recruter ? », le jury répond donc « Non », tout comme le public, à 75%. L'exercice aura permis de dégager des pistes de réflexion mais surtout de souligner l'importance d'un dialogue entre les différents corps sociaux pour résoudre le phénomène.
Texte tiré d'un article d'Alice Kachaner pour Le Figaro paru le 10 juillet 2018 suite à cette grande journée de mobilisation autour de SEVE Emploi



www.seve-emploi.com

Lancement du site internet SEVE Emploi

Afin de faire la promotion du projet et de mettre en lumière les actions des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) engagées, la Fédération a dévoilé, le **11 juillet**, un site internet dédié à SEVE Emploi. Destiné aux professionnels des SIAE, aux partenaires, aux professionnels du service public de l'emploi, mais aussi aux entreprises, le site est composé en majorité de vidéos didactiques explicitant comment une SIAE a pu développer des solutions avec les salariés en insertion et les entreprises pour des

recrutements réussis. Accessible sur www.seve-emploi.com, le site web permet aussi de se tenir au courant des actualités, de découvrir des témoignages d'encadrants techniques, de conseillers en insertion et de directions qui ont testé et déployé la médiation active. Ainsi, vous pourrez par exemple découvrir comment l'association Entraides & Solidarités à Tours a déployé un service d'appui au recrutement et à l'intégration de salariés auprès des TPE et PME de son territoire.

CONFÉRENCE DE PRESSE DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS UNIES

Un an après les promesses du président de la République, quelle réalité pour les personnes sans-abri ?

Face à l'augmentation du nombre de personnes à la rue, à la dégradation des conditions d'accueil et d'hébergement, à la multiplication des campements et abris de fortune, aux coupes budgétaires pesant sur le secteur de l'hébergement et du logement, le Collectif des associations unies - co-animé par la Fédération des acteurs de la solidarité et la Fondation Abbé Pierre - a lancé une énième alerte au gouvernement lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le **20 juillet** dans une pension de famille d'Emmaüs Solidarité. Cette conférence de presse était l'occasion de revenir sur les promesses tenues par le président de la République lors du discours d'Orléans le 27 juillet 2017 « *La première bataille, c'est de loger tout le monde dignement. Je ne veux plus, d'ici la fin de l'année, avoir des femmes et des hommes dans les rues, dans*

les bois ou perdus. C'est une question de dignité, c'est une question d'humanité et d'efficacité là aussi », et d'en tirer les premiers bilans. Si cette ambition ne peut être que saluée par les associations et têtes de réseaux du champ de la lutte contre les exclusions, elle se heurte à un contexte extrêmement tendu ainsi qu'à des injonctions contradictoires. Le Collectif des associations unies a donc réaffirmé le principe d'inconditionnalité de l'accueil de toute personne à la rue qui doit s'appliquer dans l'ensemble du territoire, il a rappelé ses priorités pour « en finir avec le sans-abrisme » avec notamment la nécessité d'une politique ambitieuse de production de logements très sociaux, la revalorisation des APL pour le maintien des ménages modestes dans le logement et la nécessité d'un moratoire sur les expulsions locatives par impayé de loyer.

La promesse du président de la République faite le 27 juillet 2017 à Orléans :

Une déclaration positive émise par les associations et sources d'écoute pour les personnes sans-abri et mal logées.

Pourtant :

- En Seine-Saint-Denis, en 2017, **7 570** demandes d'hébergement de ménages ont été adressées au 115. Dont **67%** n'ont pas été pourvues.
- Dans les Bouches-du-Rhône des familles en demande d'aide avec enfants de + de 3 ans ne trouvent sans solution d'hébergement.

Des critères sévères et discriminants d'admission dans l'hébergement ont été mis en place dans certains départements (type des ententes, avancée de la grossesse, maladie...)

Alors que le Logement d'abord est une priorité du gouvernement :

- La loi de finances a fortement réduit deux piliers de notre solidarité nationale que sont les APL et le logement social.
- Les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) doivent faire face à un plan d'économies à terme à hauteur de **57 millions d'euros**.

Crédits budgétaires prévus au CHRS en 2018 : **20 000 000€**

Par exemple :

- Pour un centre d'hébergement qui accueille 190 personnes (où équivalent) : SUPPRESSION DE 2 POSTES, FERMETURE DES PLACES URGENCE, RÉDUCTION DE LA JOURNÉE D'ACCUEIL, SUPPRESSION DE LA RÉDUCTION DES CONDITIONS DE SÉCURITÉ, NOMBRE DE PERSONNES SUR LES PLACES D'ACCUEIL SOCIAL EN HAUSSE.
- Un Plan pauvreté reporté à Septembre, alors que la pauvreté attend pas...

POUR METTRE FIN AU SANS-ABRISME ET REUSSIR LA POLITIQUE DU LOGEMENT D'ABORD LE C.A.U. POSE 3 CONDITIONS :

- PREVENIR LE SANS-ABRISME ET LE MAL LOGEMENT**
REVALORISER L'APL ET APPLIQUER LA GARANTIE UNIVERSELLE DES LOYERS, INSTALLER UN MORATOIRE SUR LES EXPULSIONS LOCATIVES SANS RELOGEMENT AVEC DÉDOMMAGEMENT DES PROPRIÉTAIRES ET APPLIQUER L'ENCADREMENT DES LOYERS PRÉVU PAR LA LOI ALUR.
- GARANTIR LE DROIT À L'HÉBERGEMENT ET À L'ACCOMPAGNEMENT**
APPORTER UNE SOLUTION DIGNES ET IMMÉDIATE EN HÉBERGEMENT À TOUTES PERSONNES EN SITUATION DE DÉTRESSE, TRAVAILLER AVEC LA GESTION SAISONNIÈRE DE L'HÉBERGEMENT ET APPLIQUER LE PRINCIPE DE NON-ABANDON SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE. CETTE POLITIQUE NE PEUT SE FAIRE SANS LE RESPECT DES PRINCIPES D'INCONDITIONNALITÉ ET DE CONTINUITÉ DE L'ACCUEIL.
- PRODUIRE UNE OFFRE DE LOGEMENTS ABORDABLES**
REVENIR SUR LES MESURES D'ÉCONOMIS POUR GARANTIR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE NOUVEAU PROJET DE LOI DE FINANCES ET REDONNER LES CARACTÈRES DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS TRÈS SOCIAUX.

HAUTS-DE-FRANCE

Un outil de recensement d'activité pour les acteurs de la veille sociale du Pas-de-Calais

Le passage à SI-SIAO est venu remettre en cause la saisie de l'activité des accueils de jour et des équipes mobiles (possible jusqu'alors dans OSIRIS). Interpellée par les acteurs de la veille sociale du Pas-de-Calais, la Fédération régionale a mis en place un groupe de travail et développé un outil de recensement d'activité permettant d'alimenter l'observation sociale des territoires. Après une phase de tests et d'ajustements, chaque acteur a pu bénéficier d'une personnalisation de l'outil en cohérence avec son activité.

GRAND-EST

Les rencontres de l'asile

Le **2 juillet**, plus de 90 professionnels de la région Grand-Est se sont retrouvés à Strasbourg pour échanger sur les enjeux de la réforme de l'asile. La matinée fut consacrée à l'intervention d'un juriste sur les changements de la nouvelle législation et l'impact sur le droit des personnes. L'après-midi, le travail s'est poursuivi en ateliers pour déterminer les impacts de la loi sur le premier accueil et le travail des PADA, l'accompagnement en structure d'hébergement asile et les procédures.



OCCITANIE

Tarification et contractualisation des CHRS, comment y faire face ?

L'année 2018 est marquée par la mise en œuvre de la loi ELAN et la réforme du secteur de l'hébergement impliquant des évolutions profondes dans le fonctionnement des CHRS : mise en place de la tarification sur la base de l'étude nationale des coûts, instauration de CPOM obligatoires. Ces changements sont lourds de conséquence, impactant le modèle économique des CHRS, les ressources humaines et l'accompagnement des personnes accueillies. Pour répondre à ces enjeux, en partenariat avec UNIFAF et l'URIOPSS, la Fédération Occitania a mis en place une formation sur deux jours pour aborder cette réforme en maîtrisant ses enjeux. Il s'agissait à la fois de contextualiser la réforme, d'informer sur les nouveaux processus de tarification, d'outiller la trentaine de directeurs pour les dialogues de gestion, la construction et la négociation d'un CPOM. La formation a également pu préparer à d'éventuels contentieux avec l'intervention d'un avocat spécialisé.

PAYS DE LA LOIRE

Campement à ciel ouvert à Nantes : une tribune inter-associative pour alerter l'opinion publique

Pendant plus de 6 mois, plus de 400 hommes, femmes et enfants ont été contraints de vivre dans un campement, sous des tentes et abris de fortune, en plein cœur de Nantes, sur le square Daviais. L'accès à un point d'eau y était très restreint et les conditions d'hygiène élémentaires très précaires. Face à cette situation insoutenable où les besoins élémentaires et les droits fondamentaux de personnes très vulnérables n'étaient pas respectés, La Cimade, Médecins du Monde, Médecins sans Frontière et la Fédération des acteurs de la solidarité ont exprimé leur indignement via un

communiqué de presse et une tribune largement reprise sur les réseaux sociaux. La demande de ce regroupement inter-associatif était claire : l'État se doit d'appliquer le principe d'accueil inconditionnel, inscrit dans l'article 345-2-2 du code de l'action sociale et des familles « Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. »



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

36 pistes d'action pour favoriser la participation dans les SIAO

La Fédération des acteurs de la solidarité de Bourgogne-Franche-Comté publie une étude proposant 36 pistes d'action pour favoriser la participation des personnes directement concernées dans les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO). Accompagnées de témoignages de personnes accueillies, ces pistes d'action visent à épauler les SIAO dans la prise en compte de la parole des personnes et à alimenter la réflexion sur les enjeux de la participation des personnes dans la construction de leur parcours et dans la gouvernance des SIAO. Un rapport publié en partenariat avec la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) et réalisé avec la collaboration des personnes concernées, des SIAO-115 et des DDCCS-PP de la région.

Plan pauvreté : l'analyse globale

Avec 9 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, l'annonce le 13 septembre de la stratégie quinquennale de lutte contre la pauvreté des enfants et des familles était très attendue par les associations. Cette stratégie, dotée de 8 milliards d'euros sur 4 ans dont 3,8 consacrés à la revalorisation de la prime d'activité, reprend au final de nombreuses propositions formulées par la Fédération et le collectif Alerte. Elle reste toutefois insuffisante sur plusieurs plans et doit être mise en perspective avec les coupes budgétaires annoncées au budget 2019 sur le logement, sur les aides sociales et sur les contrats aidés.

Parmi les avancées, un ensemble de mesures estimées à 1,2 milliard sur 4 ans vise à lutter contre la « transmission » de la pauvreté de génération en génération, à travers l'accueil prioritaire des enfants issus de familles défavorisées en crèches, leur scolarisation dès 3 ans, le soutien à la PMI et à la parentalité. Un fonds d'investissement social de 100 millions d'euros sera également constitué pour financer des appels à projet sur la petite enfance, la scolarité, l'insertion des jeunes et l'accès aux droits.

La stratégie reprend également plusieurs propositions de la Fédération pour l'accès à l'emploi, avec le renforcement de l'accompagnement des allocataires du RSA, la création

d'un service public de l'insertion, la création de 100 000 parcours d'insertion supplémentaires dans l'IAE sur 4 ans ou encore l'essai-mage de Territoires zéro chômeur de longue durée, TAPAJ et Convergence, expérimentations soutenues par le réseau, et de SEVE Emploi, porté par la Fédération.

Pour les jeunes, 60 millions d'euros seront consacrés pour répondre à l'objectif d'aucune sortie « sèche de l'ASE » et une obligation de proposer une formation aux 16-18 ans décrocheurs, sans emploi ni qualification sera créée, intégrant un effort conséquent de création de structures d'accueil et d'accompagnement (école de la 2^{ème} chance, école de production, apprentissage, Epide...). La stratégie reste toutefois éloignée de la demande des associations de l'accès aux minima sociaux pour tous les jeunes en difficulté.

La stratégie est également éloignée des demandes de la Fédération pour l'accès au logement des personnes sans-abri. Elle comprend certes 125 millions d'euros de crédits supplémentaires sur 4 ans pour l'accompagnement social à l'hôtel et dans le logement, l'humanisation des centres, la création de maraudes avec l'ASE et une compensation partielle du plan d'économie sur les CHRS mais l'effort reste toutefois nettement insuffisant pour répondre à la situation critique des familles à la rue et à la fragilisation des CHRS. Les

associations regrettent également l'absence d'engagement sur l'accès à un titre de séjour pour les familles hébergées ayant un statut administratif précaire.

De même, le volet santé reste insuffisant dans la stratégie, malgré la fusion de l'ACS (allocation complémentaire santé qui connaît un taux de non recours supérieur à 50 %) avec la CMU-C et la création de places médicalisées pour les plus exclus (lits halte soins santé, lits d'accueil médicalisé, appartement de coordination thérapeutique- ACT), avancée positive demandée par la Fédération.

Concernant les aides sociales, si la revalorisation de la prime d'activité est très positive, la stratégie ne comporte aucune revalorisation du RSA au-delà de l'inflation. Quant au futur « revenu universel d'activité », il devra se traduire par une augmentation et non une diminution des droits pour une partie des bénéficiaires.

La Fédération poursuivra son action pour faire de cette stratégie une réussite, via l'élaboration opérationnelle de plusieurs de ses mesures, la valorisation de ses adhérents pour la mettre en œuvre et enfin, le suivi de ses effets via notamment les conférences régionales en région. En lien avec le collectif Alerte, elle veillera également à la cohérence d'ensemble de la politique gouvernementale, pour une réduction aussi rapide que durable de la pauvreté.



LE GOUVERNEMENT S'ENGAGE AUPRÈS DE SEVE EMPLOI POUR LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE



À l'occasion de la présentation de la stratégie de lutte contre la pauvreté, le 13 septembre, Emmanuel Macron a annoncé son soutien à quatre expérimentations de lutte contre

le chômage de longue durée soutenues par la Fédération (Tapaj, TZCLD, Convergences, SEVE Emploi) à hauteur de 70 millions d'euros. Une belle reconnaissance pour SEVE Emploi,

projet lancé par la Fédération des acteurs de la solidarité en 2016, et qui s'ouvrira donc à de nouvelles structures d'insertion par l'activité économique dès 2019. Cette annonce s'est confirmée par la visite de Muriel Pénicaud, ministre du Travail, le 15 septembre, au sein de la Glanerie, chantier d'insertion adhérent situé à Toulouse. La Ministre a déclaré lors de sa visite, suivre le crédo SEVE Emploi « Tout le monde est employable » en insistant sur les mises en situation professionnelle : « c'est aussi en se frottant à la réalité avec des stages qu'on accélère le parcours professionnel ».

F BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

La gestion des situations d'addictions en milieu professionnel



En collaboration avec la Fédération des Entreprises d'Insertion et Chantier Ecole, la Fédération des acteurs de la solidarité Bourgogne-Franche-Comté a organisé deux rencontres sur la gestion des situations d'addictions en milieu professionnel entre les accompagnants socioprofessionnels des SIAE de la région. Ces journées ont été rythmées par l'intervention d'un médecin du travail de l'AIST et du responsable de prévention

de l'ANPAA qui ont présenté leurs actions de prévention, et d'un avocat spécialisé en droit du travail sur le cadre réglementaire et les moyens mis à disposition des entreprises pour assurer la sécurité de leurs salariés.

Les accompagnateurs socio-professionnels ont été invités à échanger sur leurs pratiques autour de la gestion des situations d'addictions et ont pu bénéficier de l'intervention d'experts extérieurs.

F GRAND EST

Accompagnement vers l'emploi d'un public réfugié



Initié par l'association ARELIA à Metz, ce projet a réuni au mois d'avril les structures d'hébergement AIEM, AMLI et le chantier d'insertion d'ARELIA ainsi que notre partenaire, le CREPI Lorraine et son réseau d'entreprises volontaristes.

À l'instar de Nasreddine, venu d'Israël avec son savoir-faire de soudeur mais freiné par des difficultés de maîtrise de la langue française, 12 personnes ont bénéficié d'un parcours vers un emploi durable, ponctué de cours de français dispensés par le Comité de Gestion des Centres sociaux de Metz dans le quartier de Borny, de stages et de formations qualifiantes.

Un partenariat gagnant car en répondant aux besoins des entreprises du territoire, 10 personnes accompagnées sur ce projet ont trouvé un emploi dès la fin de l'année.

F PAYS DE LA LOIRE

La gratuité : à quel prix ?

Chaque année, la Fédération des acteurs de la solidarité Pays de la Loire organise une journée de rentrée à destination de ses adhérents pour y aborder des sujets transversaux. Le 18 septembre, plus de 50 participants se sont réunis à Nantes pour échanger autour de la place de la réciprocité dans l'accompagnement social. La matinée a fait l'objet d'échanges en plénière grâce à l'intervention de Claudia Girola, sociologue, et des présidents locaux des Restos du Cœur et d'ATD Quart Monde. L'après-midi, un forum a été organisé pour permettre aux adhérents de découvrir des actions où la réciprocité et la gratuité avaient été questionnées.

F OCCITANIE

SIAO et RGPD, comment répondre à la réglementation ?

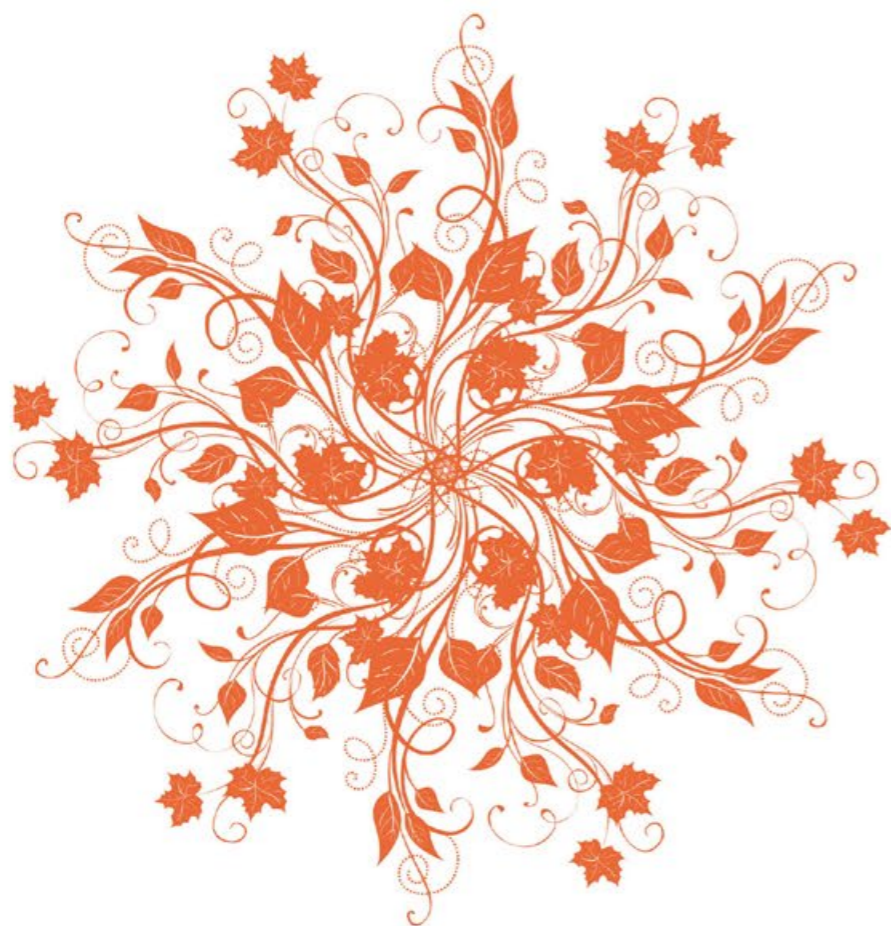


Le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données de l'Union européenne a fait de la protection des données un droit fondamental pour tous les citoyens et a entraîné des responsabilités renforcées et des sanctions lourdes.

Le SIAO, par ses missions de coordination et d'observation, partage de manière quotidienne des données. Ils sont donc nombreux à s'interroger sur leurs obligations en la matière. Cette réforme peut être un véritable levier pour enrichir le

champ de la bientraitance, réinterroger les contours actuels et offrir au SIAO, un nouveau levier d'amélioration de la qualité du service rendu. C'est pourquoi la Fédération Occitanie a mis en place deux formations destinées spécialement au SIAO afin de répondre à leurs interrogations avec l'intervention de la chargée de mission, appui juridique de la Fédération.

AUTOMNE



ASSISES NATIONALES DU LOGEMENT D'ABORD

De la rue au logement, en finir avec le sans-abrisme

Les Assises nationales du Logement d'abord organisées par la Fédération nationale des acteurs de la solidarité et la Fédération Hauts-de-France, se sont tenues les **27 et 28 septembre** à Amiens. Ces deux journées ont réuni plus de 700 personnes d'horizons différents (intervenants sociaux, personnes accueillies et accompagnées, directeurs, bénévoles, partenaires, bailleurs, étudiants, etc.) pour faire le point sur la notion de Logement d'abord qui continue d'interroger le secteur. Promu depuis plus de dix ans par le secteur associatif comme une réponse à la persistance du sans-abrisme et à la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence en France, le principe du Logement d'abord a inspiré le Plan gouvernemental pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) annoncé par le Gouvernement en septembre 2017 à Toulouse.

Les deux jours de réflexions et d'échanges se sont structurés autour d'une quinzaine d'ateliers et de mini-conférences, de deux tables rondes politiques (une sur la situation nationale et une sur les enjeux spécifiques du Logement d'abord en Hauts-de-France), de la signature d'une convention entre la Fédération Hauts-de-France et l'Union Régionale de l'Habitat mais aussi d'une soirée festive ! La Fédération a pu partager ses conditions de réussite du Logement d'abord : l'accès direct et durable à un logement ; la participation renforcée des personnes accueillies et accompagnées à des parcours de vie fondés sur la

valorisation de leurs forces et compétences ; l'inconditionnalité dans le Logement d'abord : il n'existe pas de «prérequis d'insertion» ou de «capacité à habiter» pour accéder à un logement, celle-ci s'acquiert dans le logement grâce à un accompagnement adapté sans passage obligé par les différentes marches de «l'escalier d'insertion» ; l'accompagnement personnalisé est nécessaire : celui-ci doit adapter à chaque personne son accompagnement, il doit être flexible, global voire pluridisciplinaire en cas de besoin. Ces Assises se tenaient un an après le lancement du Plan quinquennal pour le Logement d'abord. Le secrétaire d'État au logement, Julien Denormandie, est venu présenter le bilan du plan Logement d'abord •••

« La Fédération a pu partager ses conditions de réussite du Logement d'abord : l'accès direct et durable à un logement ; la participation renforcée des personnes accueillies et accompagnées ; l'inconditionnalité dans le Logement d'abord ; l'accompagnement personnalisé. »



••• en indiquant le nombre de places de pensions de familles et d'intermédiations locatives supplémentaires créées, les espoirs quant au respect de l'objectif 40 000 PLAI, l'amélioration de la fluidité entre l'hébergement et le logement grâce à la fixation d'objectifs chiffrés quant au nombre d'attributions de logement social à des personnes hébergées. L'événement a été l'occasion de faire part des fortes préoccupations de la Fédération quant à la réussite de ce plan Logement d'abord sur l'ensemble du secteur. Elles concernent notamment le manque d'offres de logements abordables pour les personnes précaires, les craintes pour le secteur de l'hébergement face aux coupes budgétaires imposées aux CHRS et le manque de possibilités d'accom-

pannement pour les personnes une fois dans le logement. Premièrement, la Fédération plaide pour la création de 60 000 places de PLAI par an au regard des besoins, notamment en zones tendues. Deuxièmement, les réformes sur le logement social inquiètent quant à la possibilité d'accueillir tous les publics. La ponction financière opérée au travers des baisses de loyers liées à la baisse des APL et à la « contemporanéisation » des aides contient des risques forts pour les personnes. Elle risque d'éloigner à moyen terme les personnes du logement très social avec des personnes ne pouvant accéder au logement du fait de leurs insuffisances de ressources et peut conduire les organismes à sélectionner les publics et à privilégier les logements in-

termédiaires dans un contexte où la loi ELAN permet une intensification des ventes de HLM (multiplication par 5 du nombre de logements HLM vendables par an). Enfin, la Fédération a soulevé le risque de dérives du secteur de l'hébergement : un effort quantitatif sur le nombre de places au détriment de la qualité, la mise à l'abri précaire plutôt que l'hébergement stable, la sélection des publics dans certains territoires et les coupes budgétaires sur les CHRS. La Fédération réaffirme toute la place du secteur de l'hébergement dans le cadre de la politique Logement d'abord et la nécessité de mettre au service des personnes la densité de l'accompagnement des CHRS, dans tous les lieux de vie de la personne (dans la rue, en hébergement ou dans le logement).

AUTOMNE



Les travaux de la Fédération pour faire infléchir la loi Asile et Immigration

La Fédération s'est mobilisée tout au long de l'année 2018 pour que la loi Asile et Immigration garantisse les droits des étrangers, demandeurs d'asile et bénéficiaires d'une protection internationale. Présenté comme une réponse aux dysfonctionnements de la demande d'asile, le projet de loi n'apportait pas de solutions qualitatives pour améliorer l'examen des demandes. Affichant l'objectif de lutter contre la constitution de campements illégaux, certaines mesures allaient pourtant limiter l'accès des personnes à l'hébergement et à des conditions de vie dignes. Au-delà d'un risque d'inefficacité, les mesures annoncées avaient des conséquences particulièrement graves pour les

étrangers et en particulier pour les demandeurs d'asile, compromettant la reconnaissance de leurs besoins de protection et l'effectivité de leurs droits fondamentaux. La Fédération s'est donc mobilisée, en essayant de fédérer les acteurs associatifs, auprès du gouvernement, des parlementaires et des administrations, pour essayer de limiter les conséquences néfastes pour les personnes et les associations. De nombreuses auditions de la Fédération ont amené à alimenter des propositions, y compris au sein même de la majorité parlementaire, afin de peser dans les discussions du texte. Des propositions d'amendements ont ainsi été envoyées aux parlementaires pour

faire évoluer le projet de loi. Certains de ces amendements ont été repris et ont permis de garantir les droits des personnes, notamment le maintien du délai de recours devant la Cour nationale du droit d'asile, la régularisation des parents d'enfants de réfugiés, l'attestation familiale provisoire pour ouvrir des droits en attendant l'établissement de l'état civil des bénéficiaires d'une protection internationale. Même si la totalité des dispositions soutenues par la Fédération n'ont pas été prises en compte, cet investissement a néanmoins porté ses fruits sur ces mesures et a permis encore une fois d'identifier la Fédération comme un acteur clef de l'accueil des étrangers.

F HAUTS-DE-FRANCE

Restitution de l'étude « Accès à l'autonomie des jeunes de l'ASE, évolution des pratiques professionnelles dans l'accompagnement à l'autonomie des jeunes issus de l'ASE »

Aux côtés de l'URIOPSS, la CNAPE et l'URHAJ, la Fédération a souhaité s'engager dans un travail de recherche et d'observation sociale. L'objectif étant de rendre visibles les effets des politiques sociales sur l'accès à l'autonomie des jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance. Après la mise en place d'un comité de pilotage et le périmètre défini à la métropole européenne de Lille, deux volets d'étude ont été identifiés : la réalisation d'une observation sociale des besoins des jeunes de l'ASE pour les mener à l'autonomie, l'observation de l'évolution des pratiques professionnelles à opé-

rer pour travailler davantage l'autonomie des jeunes de l'ASE dès 16 ans. Cette partie de l'étude a été confiée à des étudiants de 2^{ème} année du Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale de l'IRTS et des étudiants en Master 2 Gestion des Organisations Sociales de l'Université de Lille. Les résultats de l'étude ont été partagés avec l'ensemble des partenaires en région lors de la journée « Accompagnements, parcours, devenir des jeunes issus de l'ASE ». Journée qui a rassemblé plus de 400 personnes le **9 octobre** à l'IRTS de Loos.

F PAYS DE LA LOIRE - BRETAGNE

Journée inter régionale sur l'intégration des réfugiés



La Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne et la Fédération des acteurs de la solidarité Pays de la Loire ont organisé le **12 octobre** à Rezé une journée inter régionale d'échanges « Intégration des réfugiés : quels défis pour la cohésion des territoires ? ». Cette journée d'échanges et de débats s'est déroulée en présence du Préfet Alain Régnier, Délégué interministériel à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés, et a réuni 149 participants. Les participants étaient des professionnels et bénévoles de l'action sociale, des personnes accompagnées, décideurs et représentants institutionnels intervenant dans la lutte contre les exclusions. La matinée a été consacrée à des échanges en plénière : intervention d'une sociologue puis du préfet, table ronde regroupant des experts et des décideurs politiques, conclusion par le député du Val d'Oise Aurélien Taché. L'après-midi, des ateliers ont permis aux participants de découvrir des actions innovantes visant à l'intégration des réfugiés sur les territoires.

F AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Un chez soi d'abord

Depuis le mois de novembre 2016, la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes mène une mission d'appui permettant d'accompagner le réseau dans le déploiement de l'approche Logement d'abord et de ses pratiques, à travers deux axes : mobiliser le réseau et ses partenaires sur les nouvelles pratiques de l'intervention sociale et accompagner des projets partenariaux et collaboratifs en vue du déploiement de l'appel à projet DIHAL « Un chez soi d'abord ». En 2018, deux Groupements de coordination sociale et

médico-sociale (GCSMS) ont été créés à Lyon et à Grenoble. Ils deviennent des dispositifs « Un chez soi d'abord » en **octobre 2018**. Deux années d'accompagnement, de coordination et une forte mobilisation des membres des GCSMS ont permis de présenter les candidatures au mois d'octobre. Un engagement fort, accompagné des collectivités et services déconcentrés de l'État. Cette dynamique territoriale a permis une sensibilisation aux pratiques innovantes que soutient la Fédération à travers son réseau.

F OCCITANIE

Première promotion E.T.A.I.E à Montpellier



Le titre professionnel ETAIE est une formation qualifiante en alternance, de niveau IV, proposée aux encadrants des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). En Occitanie, elle est mise en œuvre par la Plateforme de Professionnalisation, portée par la Fédération, au nom de l'inter-réseaux IAE Occitanie - IRIO. Grâce au soutien de la DIRECCTE et de la région Occitanie, la formation a pu être déployée pour la première fois à Montpellier à l'automne 2018. Ce déploiement s'inscrit dans une volonté commune de professionnaliser les encadrants techniques présents sur les territoires. À Montpellier, un groupement d'organismes de formation intervient : AFPA, Fédération des acteurs de la solidarité, IRTS. Le **11 octobre**, les financeurs, les membres d'IRIO, les OPCA, les partenaires ainsi que les organismes de formations étaient présents pour accueillir les nouveaux stagiaires et lancer la 12^{ème} promotion régionale ETAIE. En septembre, une autre promotion avait déjà été accueillie à Toulouse !

F BRETAGNE

Restitution de l'étude « Mieux comprendre la santé des femmes en situation de vulnérabilité »

Dans un souci d'améliorer la connaissance des besoins des publics en situation de précarité, notamment leurs besoins en matière de santé, la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne, soutenue par l'ARS Bretagne et la DR-JSCS Bretagne, a créé en 2013 une Plateforme d'observation participative en précarité santé (POPPS).

Dans ce cadre et suite à la publication en 2017 de l'étude « La santé et l'accès aux soins : une urgence pour les femmes en situation de précarité » par le Haut comité à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE), la Fédération a mené une étude intitulée « Mieux comprendre la

santé des femmes en situation de vulnérabilité en région Bretagne ». Cette étude a consisté à travailler sur trois axes de travail : l'apport des données quantitatives sur les facteurs de vulnérabilité des femmes, l'implication des femmes dans l'analyse de leurs parcours individuels en relation avec la santé par un recueil de paroles (cafés discussion et/ou entretien individuel) et enfin, les propositions d'actions. Une réunion de restitution organisée le **16 octobre** à Lorient, réunissant 116 personnes, a permis de rendre compte des résultats de cette étude et de faciliter les échanges avec nos partenaires institutionnels et associatifs.

F GRAND-EST

Réflexions autour du Logement d'abord à Mulhouse



Du **1^{er} au 4 octobre**, une quarantaine d'acteurs (travailleurs sociaux, bailleurs, pairs-aidants, professionnels de santé, représentants de l'État et de la Ville...) se sont réunis pour échanger sur les changements de pratiques et d'organisation qu'engendre la mise en place du Logement d'abord. L'objectif étant la rédaction des conditions de réussite de mise en œuvre du Logement d'abord à Mulhouse. Partant de cette hétérogénéité des participants, les ateliers ont été fondés sur le principe de la

non-hiérarchisation des savoirs de chacun dans le développement des connaissances et des pratiques. Ce croisement des savoirs a permis également de mettre en contact des mondes qui ne se connaissent pas ou peu. La dernière journée fut consacrée à une restitution plénière des travaux sous forme de forum, devant 150 participants.



Interview

Florence Lamarque, Directrice du Samusocial de Bordeaux

Le référentiel de missions et d'évaluation des maraudes et Samu sociaux, réalisé par la Fédération des acteurs de la solidarité en partenariat avec la Fédération nationale des Samusociaux et avec le soutien de la Direction générale de la cohésion sociale répond à 3 objectifs : rappeler le cadre éthique d'intervention et les valeurs portées par les maraudes et Samu sociaux, garantir la qualité des actions et prestations réalisées par les maraudes et Samu sociaux et offrir un outil d'auto-évaluation autour des pratiques d'intervention sociale dans une perspective de réflexion, d'analyse, d'évolution et de professionnalisation des pratiques.

Le référentiel des maraudes répond-il à un besoin que les équipes mobiles ressentent ?

F.L. : Effectivement, les maraudes n'avaient pas de reconnaissance spécifique dans l'histoire du travail social. La notion d'aller-vers avait été travaillée par le secteur de la prévention spécialisée mais n'avait pas été reconnue comme intrinsèque aux maraudes du secteur de l'urgence et de la veille sociale.

Ce référentiel a été élaboré de manière partagée avec l'ensemble des équipes des territoires couverts par tous les administrateurs de la Fédération Nationale des Samusociaux. Ce travail de co-construction a demandé un investissement important pour l'ensemble des parties prenantes au projet. Le résultat est probant car reconnu et diffusé par la DGCS en octobre 2018 sur l'ensemble du territoire. Cette co-construction lui permet d'être « lisible » par les équipes et répond à des questionnements de pratiques professionnelles quotidiennes. Il regroupe toutes les dimensions des maraudes : la pratique de l'aller-vers, l'évaluation, l'accompagnement, l'orientation, la veille sociale et sanitaire, l'observation sociale ou encore le partenariat. Il permet d'avoir une vision globale du travail effectué par les maraudes. Mais pour moi, le principal aspect fédérateur de ce référentiel auprès des équipes de maraudes est qu'il affirme les valeurs et principes de nos actions : l'inconditionnalité, la relation de confiance réciproque, la libre adhésion, le respect de la temporalité et du projet de vie de la personne. Cette éthique d'action fait sens dans le travail quotidien des équipes mobiles et devient un « passeport » de bonnes pratiques face à des injonctions souvent imposées par l'urgence des situations ou le contexte d'intervention.

Au quotidien, comment utilisez-vous le référentiel ?

F.L. : Ce référentiel a 2 dimensions et donc 2 utilisations. Une dimension macro : ce référentiel définit de manière globale nos actions, dimension que nous mettons en avant quotidiennement auprès de nos partenaires territoriaux. De



plus, il est devenu notre « carte d'identité éthique » qui étaye toutes nos actions. Il est aussi, dans le cadre d'une démarche qualité intra-associative, le support à l'élaboration de la grille d'évaluation interne du service.

Une dimension micro : ce référentiel permet une auto-évaluation qui demande un temps spécifique à mettre en place. Ainsi le « codage d'autoévaluation » ne peut se faire sur chaque situation car cela serait une action trop chronophage. Par contre, pour permettre une distanciation, avoir une évaluation globale des actes posés, instaurer une posture réflexive ou une analyse systémique des situations, cet outil est très performant. Il permet à chacun de s'interroger sur ses pratiques professionnelles et devient un support aux échanges lors de réunions cliniques.

Est-il utilisé comme un outil d'accueil et d'accompagnement des nouveaux arrivants ?

F.L. : Ce référentiel est un formidable outil pédagogique pour s'approprier les bonnes pratiques dans l'aller-vers. À ce jour, au Samusocial de Bordeaux, il est un des documents de référence donné à l'accueil de tous, stagiaires comme nouveaux salariés au même titre que le projet associatif. Il permet de décrire pré-

ciément toutes les activités des maraudes et de pouvoir détailler l'ensemble des postures professionnelles à adopter. Il est également un support de présentation de l'activité du service.

De manière générale, qu'est-ce que le référentiel des maraudes a pu apporter à vos équipes ? Avez-vous pu observer un changement dans les pratiques existantes ?

F.L. : À vrai dire, quand je suis arrivée à la direction du Samusocial de Bordeaux, mon prédécesseur avait participé activement à l'élaboration de ce référentiel. Lors des réunions d'équipe, il avait fait participer l'ensemble des salariés. Cela a entraîné une appropriation de ce référentiel mais il a aussi été un support de réflexion sur les pratiques professionnelles exercées. Les changements se sont ainsi exprimés dès l'élaboration du référentiel. Aujourd'hui, les professionnels sont fiers de pouvoir se reconnaître dans ce document qui permet (enfin) de définir précisément leurs actes professionnels.

Ce référentiel n'étant pas figé, voyez-vous déjà des évolutions nécessaires ?

F.L. : Ce référentiel devra devenir un outil reconnu et utilisé pour la formation des futurs travailleurs sociaux mais aussi de tous les soignants qui peuvent intervenir auprès des publics sans-abri. Plutôt que des évolutions, il faudrait aujourd'hui une meilleure appropriation mais aussi une valorisation de cet outil. La force de cet outil est qu'il n'est pas lié à un public spécifique. Il peut donc être utilisé par l'ensemble des maraudes du territoire. Un travail d'information et de formation doit être effectué dans les mois à venir par la Fédération Nationale des Samusociaux avec la mise en place de 2 premières journées en région au second semestre 2019.

Interview réalisée à Bordeaux le 27/03/2019

Florence LAMARQUE
Samusocial de Bordeaux
Association Laïque du Prado

Pas de domiciliation, pas de droits !

Dans le cadre du projet de loi de finances 2019, la Fédération des acteurs de la solidarité, aux côtés du Secours catholique, d'Emmaüs France, de Dom'Asile et du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope, ont souhaité faire exister le sujet du financement de la domiciliation, qui constitue un chantier indispensable et pourtant délaissé des priorités gouvernementales.

En effet, nos associations regrettent que la domiciliation soit absente de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, censée renforcer l'accès aux droits des personnes en situation d'exclusion et à lutter contre le non recours.

Ce collectif inter-associatif a proposé en ce sens un amendement visant à apporter aux organismes de domiciliation une aide financière, aujourd'hui inexistante et pourtant essentielle pour leur permettre d'assurer leurs missions à travers la création d'une ligne budgétaire dotée de 10 millions d'euros dédiée à la domiciliation. Cet amendement a été rejeté mais notre collectif déposera encore une fois un amendement dans le cadre du PLF 2020.



PLAN HIVER ET RENCONTRE À MATIGNON : QUELLES SOLUTIONS ?

Les associations ont été reçues le **28 novembre** par le Premier Ministre, en présence notamment des ministres Christophe Castaner, Jacqueline Gourault et Julien Denormandie, de la secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé Christelle Dubos, du DIHAL Sylvain Mathieu et du DIAIR Alain Régnier. Le gouvernement a salué le travail des associations sur le terrain. Il a pris acte de la nécessité d'un travail interministériel en matière de politique du logement et de l'hébergement. De plus, les ministres se sont montrés prêts à mieux travailler en concertation avec les associations qui sont témoins de ce que vivent les personnes les plus en difficulté dans notre pays.

De leur côté, les associations ont insisté sur les blocages persistants concernant notamment le financement de la politique sociale du

logement (APL, rénovations de logements indignes, logements sociaux, CHR...), l'ambition à donner à la stratégie du Logement d'abord, l'attribution de titres de séjours aux personnes bloquées dans l'hébergement d'urgence, les difficultés rencontrées par les mineurs non accompagnés, les attributions de logements sociaux insuffisantes pour les ménages en grande précarité et la nécessité d'apporter une réponse digne et inconditionnelle à toutes les personnes à la rue... Sans une impulsion nationale plus forte et ambitieuse, elles doutent que les efforts du gouvernement suffiront à mettre fin à une gestion au thermomètre des personnes sans domicile, qui amène à remettre à la rue des personnes en détresse et sans solution chaque année, en totale contradiction avec la stratégie du Logement d'abord annoncée dès 2017.

ÎLE-DE-FRANCE

Journée francilienne sur la domiciliation : une adresse pour exister !



Le **10 octobre**, plus de 200 acteurs franciliens (associations, collectivités locales, services de l'État, etc.) ont répondu à l'appel de 8 organisations associatives, dont la Fédération

Île-de-France, pour échanger et débattre autour du droit à la domiciliation. Le principal message de cette journée : la domiciliation est un droit essentiel, porte d'entrée de tous les autres droits. Or, il est mis à mal dans notre région : manque de moyens, refus de certaines communes de domicilier, etc. Services de l'État, CCAS, associations, personnes concernées, Défenseur des Droits sont intervenus lors de tables rondes sur les difficultés d'accès à la domiciliation, et aux autres droits à partir d'une domiciliation. De nombreux témoignages ont illustré ces difficultés, et ont permis d'interpeller les services de l'État, pilotes du dispositif. Les organisateurs ont ensuite présenté leurs positionnements et propositions pour rendre ce droit effectif, et appelé à poursuivre la dynamique, notamment dans les départements à travers les schémas de la domiciliation.



Projet de loi de programmation et de réforme pour la justice : plaidoyer de la Fédération et d'Emmaüs France

La Fédération salue l'objectif affiché de cette réforme de sortir d'un système au sein duquel la prison demeure la peine de référence. Néanmoins, elle constate que certaines mesures proposées dans le projet de loi sont en décalage avec cet objectif. Parmi elles, une mesure qui impliquerait que toute peine de plus d'un an soit systématiquement exécutée en détention sans possibilité d'aménagement et qui aurait pour conséquence une inévitable augmentation du taux d'incarcération. D'autres mesures démontrent une volonté de développer certains aménagements de peine et de renforcer

les actions de préparation à la sortie de détention (développement du placement extérieur, développement de l'accès à la formation et au travail en détention...). Toutefois, ces mesures nécessitent des moyens conséquents afin d'agir efficacement en faveur de la réinsertion des personnes placées sous main de justice et sortant de détention. Aussi, la Fédération des acteurs de la solidarité et Emmaüs France ont fait des propositions et des amendements au texte, transmis aux parlementaires des commissions des lois puis discutés en auditions.



UN KIT SANTÉ FÉDÉRAL POUR ILLUSTRER LA RICHESSE DES ACTIONS SANTÉ DE LA FÉDÉRATION

Afin de rendre visible la richesse des actions santé développées par les Fédérations en région et le siège, un "kit santé" a été publié en 2018 à l'attention des adhérents de la Fédération, aux administrations centrales et déconcentrées (DGS, DGCS, ARS, DRJSCS etc.), ainsi qu'aux partenaires. Toutes les actions développées dans le kit sont issues du travail collectif des 8 commissions santé régionales et du groupe d'appui national (GAN) santé animé par le siège, qui réunissent à la fois des personnes en situation de précarité, des travailleurs sociaux, des directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux et des professionnels de santé.

F BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Droit à l'hébergement et au logement : signature d'une convention avec la Clinique du droit

Le 17 septembre, la Fédération des acteurs de la solidarité de Bourgogne-Franche-Comté a présenté à l'UFR de Droit de l'Université de Franche-Comté le secteur de la lutte contre les exclusions lors d'un séminaire de rentrée de la « Clinique du droit », système permettant aux étudiants en droit de se faire leurs premières armes en tant que juristes en aidant bénévolement des associations. Trois étudiantes se sont engagées dans le projet de la Fédération : développer un outil juridique et pratique à destination des personnes accueillies, des intervenants sociaux et des directeurs de structures, afin de faire valoir le droit à l'hébergement et au logement des personnes.

F OCCITANIE

Santé mentale et migration

En 2016, le rapport Laforcade relatif à la santé mentale a pointé, parmi les atteintes à la bonne santé mentale des individus, la migration contrainte, l'absence d'accès aux soins, la grande pauvreté, les violences politiques ou encore les violations des droits de l'homme. Il insiste sur la nécessité d'une politique publique de santé prenant en compte la prévention de ces souffrances psychiques sans limiter son champ d'action aux seuls soins psychiatriques des troubles mentaux. Les rapports récents sur la psychiatrie précisent que l'on doit porter une attention particulière aux demandeurs d'asile ou aux victimes de psycho-traumatismes. Face à ce constat, la Fédération Occitanie, soutenue par l'ARS,

a souhaité mettre en place une journée régionale afin de mieux comprendre les enjeux et problématiques de santé mentale des personnes exilées, de partager des expériences inspirantes mais aussi d'interroger l'inscription de ces enjeux au sein des politiques de santé, notamment en région Occitanie. Après des conférences d'intervenants spécialisés, une table ronde institutionnelle et des ateliers ont permis d'échanger sur : l'interprétariat en santé mentale, l'impact des troubles psychiques sur la demande d'asile, le travail en réseau, quelle coordination entre les secteurs social et psychiatrique ? Quel appui des professionnels confrontés à la souffrance psychique des exilés ?

Réforme de la justice : interpellation des parlementaires par dix-neuf organisations

La Fédération et dix-huit autres organisations, inquiètes des effets concrets sur la situation des personnes placées sous main de justice de la future loi de programmation et de réforme pour la justice, ont interpellé les parlementaires. Elles ont appelé à rétablir les priorités budgétaires en allouant moins de financements à la construction de nouvelles places de prison au profit du développement des aménagements de peine et peines exécutées en dehors des établissements pénitentiaires, solutions plus humaines, moins coûteuses et plus efficaces que la prison pour prévenir la récidive et remédier à la surpopulation carcérale. Elles ont également analysé que la future loi allait engendrer mécaniquement une augmentation du taux d'incarcération et appelé à la nécessité que les peines développées prévoient un accompagnement social pour les personnes condamnées qui en ont besoin.



genepi

MOBILISATION DES ASSOCIATIONS POUR LE MAINTIEN DES ACTIONS DU GENEPI

Pour que le Genepi puisse continuer à mener des actions en détention, où l'inactivité subie est massive, à œuvrer pour le décroisement du monde carcéral et à sensibiliser le grand public aux conditions de vie en détention, 60 organisations et personnalités ont interpellé Nicole Belloubet, ministre de la Justice, dans une lettre ouverte. Elles ont appelé au rétablissement de la convention nationale liant le Genepi et la direction de l'administration pénitentiaire.

« Prison : peines de corps » : édition 2018 des Journées Nationales Prison



La Fédération des acteurs de la solidarité et douze autres fédérations, associations du secteur prison-justice et aumônières des prisons, toutes regroupées au sein du Groupe National de Concertation Prison, ont impulsé la 25^{ème} édition des Journées Nationales Prison (JNP).

Du 19 au 25 novembre, de multiples événements culturels ont eu lieu dans toute la France afin d'informer et de sensibiliser la société civile sur les conditions de détention en France et sur la réalité vécue par les personnes placées sous main de justice. Pour cette 25^{ème} édition, le public a été invité à découvrir et à réfléchir à l'impact de la peine de prison sur le corps des personnes condamnées, et à la place du corps dans la peine.



« Aux côtés de ses partenaires Emmaüs France et Coorace, la Fédération a plaidé pour que cette future réforme s'inscrive dans la continuité de la réforme précédente, qu'elle sécurise les modèles économiques souvent fragilisés des ateliers et chantiers d'insertion et des associations intermédiaires... »

Vers une nouvelle réforme de l'Insertion par l'activité économique

Lors des débats sur le budget 2018, le gouvernement avait indiqué vouloir privilégier l'insertion par l'activité économique (IAE) aux contrats aidés, dont il prévoyait la baisse, considérant l'accompagnement réalisé dans l'IAE comme plus qualitatif. À la suite du rapport de Jean-Marc Borello, « Donnons-nous les moyens de l'inclusion », il a choisi de lancer en 2018 la concertation pour une nouvelle réforme de l'IAE, chargée de traduire dans les faits cette volonté de développement du secteur. La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a marqué le démarrage de cette concertation, créant le conseil de l'inclusion dans l'emploi (CIE), en lieu et place du conseil national de l'insertion par l'activité économique. Ce conseil a été réuni une première fois le **30 novembre**, en présence des différents acteurs de l'insertion, dont la Fédération.

Le CIE, présidé par Thibaut Guilluy, directeur général du groupe d'insertion ARES, a notamment pour mission de :

- Formuler des propositions en matière de

politiques d'inclusion dans l'emploi, en s'appuyant en particulier sur les expériences locales et sur les réformes menées hors du territoire national ;

- Recenser et diffuser les bonnes pratiques en matière d'inclusion dans l'emploi et de favoriser les solutions et les pratiques innovantes ;
- Concourir à la conception, à l'élaboration et au suivi des politiques d'inclusion dans l'emploi, notamment des expérimentations réalisées en la matière ;
- Assurer le suivi du développement des démarches de responsabilité sociale et des innovations concourant à l'inclusion dans l'emploi ;
- Développer et encourager les échanges sur l'inclusion dans l'emploi entre toutes les entreprises.

Si le CIE a donc vocation à travailler au-delà du seul secteur de l'IAE, c'est bien à la mise en œuvre d'une politique de développement quantitatif et qualitatif du secteur qu'il va

travailler dans un premier temps, en cohérence avec l'augmentation forte du nombre de postes d'insertion prévue par la stratégie pauvreté dès 2019. Des groupes de travail ont ainsi été annoncés ; la Fédération en fera partie. Aux côtés de ses partenaires Emmaüs France et Coorace, la Fédération a plaidé pour que cette future réforme s'inscrive dans la continuité de la réforme précédente, qu'elle sécurise les modèles économiques souvent fragilisés des ateliers et chantiers d'insertion et des associations intermédiaires ; elle a également demandé que cette réforme apporte aux structures les moyens, financiers et d'ingénierie, qui leur manquent souvent pour accompagner les personnes les plus en difficulté, créer des parcours de formation et des partenariats pour l'emploi avec les entreprises, ou enfin, contribuer pleinement à l'innovation socioéconomique de leur territoire. Elle rassemblera ses adhérents en début d'année pour identifier les propositions permettant d'atteindre ces objectifs, qu'elle partagera ensuite avec le CIE.

Retour sur la journée nationale Emploi du 29 novembre

Aujourd'hui, les politiques d'accès à l'emploi évoluent pour faire face aux situations de plus en plus complexes des personnes éloignées de l'emploi en articulant les parcours d'insertion autour du triptyque « mise à l'emploi, accompagnement, formation ». En effet, si la reprise économique est bel et bien là, elle bénéficie encore trop peu aux chômeurs de longue durée, qui n'ont pas la confiance des employeurs, et dont les profils ne correspondent pas aux emplois de plus en plus qualifiés. Face aux enjeux auxquels font face les acteurs engagés dans la lutte

contre le chômage, la Fédération des acteurs solidarité encourage le développement de stratégies territoriales pour un parcours d'insertion vers l'emploi durable. C'est sur ce thème que la Fédération a organisé sa journée annuelle nationale sur l'emploi le **29 novembre**. Avec les témoignages de partenaires (Emmaüs France, Coorace, Chantier Ecole) et la mise en exergue de bonnes pratiques d'adhérents (AFI-DEL...), les 80 participants ont pu se saisir de cette question et identifier des leviers propres à leur structure et à leur territoire.



La Fédération lance sa première plateforme de formation en ligne destinée aux SIAE

Dans la continuité du projet SEVE Emploi et en partenariat avec AG2R La Mondiale, la Fédération a créé une plateforme de formation digitale accessible aux professionnels de l'IAE, et ce, de manière permanente et gratuite. Un premier parcours de formation sur le thème du développement des mises en situation professionnelle des salariés en insertion au sein des entreprises afin de faciliter leur retour à l'emploi durable a été développé et proposé aux utilisateurs en novembre 2018. Composé de

8 modules de formation, le parcours de formation donne des clés de réussites en faveur du déploiement d'une stratégie de relations à l'entreprise renforcée autour des mises en situations professionnelles des salariés. Ce nouveau format de formation, entièrement digitalisé et accessible sur simple inscription mail des stagiaires de formation est une première pour la Fédération. À terme, 3 nouveaux parcours verront le jour sur cette plateforme de formation accessible via le site internet www.seve-emploi.com.



MOBILISATION POUR LES ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES

Le gouvernement a prévu dans le projet de loi pour le financement de la sécurité sociale 2019 la fin des exonérations sociales spécifiques aux ACI et AI, pour les intégrer au régime de droit commun. Il considèrerait que ce régime, avec la transformation du CICE en baisse de cotisations, devenait plus avantageux, représentant une aide de 48 millions d'euros pour les ACI et de 28 millions d'euros pour les AI. La Fédération ayant alerté l'État depuis 2014 sur la hausse du coût du travail en ACI, a d'abord salué cette mesure.

Avec Coorace et Emmaüs France, la Fédération a ensuite alerté l'État puis les députés sur le fait qu'elle risquait de se traduire pour certaines AI par des pertes importantes.

En effet, la suppression de l'exonération spécifique des AI n'est avantageuse que jusqu'à 1,1 fois le montant du SMIC en raison de la dégressivité de la réduction générale. Ce travail a permis l'adoption d'un amendement visant à l'évaluation des effets de la fin des exonérations de cotisations spécifiques des SIAE. La Fédération continue de se mobiliser sur le sujet.



Mobiles pour l'emploi : un projet de mobilité européenne au service de l'insertion des chômeurs de longue durée



Suite à l'appel à propositions 2018 de l'agence Erasmus +, la Fédération des acteurs de la solidarité a été sélectionnée pour mener le projet « Mobiles pour l'emploi » en 2018-2019. Ce projet vise à approfondir la question de la stratégie territoriale pour l'emploi à travers les dynamiques de coopération dans le domaine de l'insertion par l'activité économique en allant explorer différents modèles dans 3 pays : l'Italie, le Royaume-Uni et les Pays-Bas.

24 personnes rattachées à la Fédération, notamment des membres du GAN Emploi, partiront en visite d'étude sur deux ans afin d'enrichir leurs connaissances et leurs pratiques, et de transformer celles du réseau. Après une première visite d'étude de 3 jours à Bristol et au Pays de Galles organisée par l'Armée du Salut en octobre 2018, une journée nationale emploi en novembre a permis la présentation du projet au réseau.

F NORMANDIE

Rencontre régionale « La formation dans l'IAE : un enjeu pour tous »

Organisée par le GRAPI en partenariat avec la Fédération Normandie, la FEDEI, Chantier école et COORACE, cette journée s'est tenue le **28 novembre**. 76 participants appartenant à 51 structures de l'IAE étaient présents. La matinée a été consacrée à une présentation du

contexte de la formation (PIC, EDEC, Loi formation...). L'après-midi était réservée à des ateliers « Comment optimiser l'accès à la formation des SIAE ? » (Ingénierie pédagogique, Ingénierie financière, Favoriser les départs en formation, Mutualiser, Ingénierie administrative).

F AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Mobilisation autour des ACI et du financement du Conseil régional

La Fédération Auvergne-Rhône-Alpes a mené, **d'avril à décembre**, une action spécifique de plaidoyer en inter-réseau ACI (Fédération des acteurs de la solidarité, Coorace, Chantier école), auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour garantir la pérennité des financements attribués historiquement aux ACI pour leur mission d'accompagnement et d'encadrement des salariés en insertion. Dans une logique de simplification des règles d'attribution, le Conseil régional a travaillé à la constitution de nouvelles modalités d'attribution de ses financements.

Les propositions du Conseil régional, élaborées sans concertation préalable avec les acteurs concernés et présentées en octobre, venaient fortement fragiliser les ACI (50 % de baisse moyenne). Une mobilisation politique forte a été lancée, en lien avec les ACI : réunions de concertation, courriers aux élus, étude d'impact... Cette action s'est conclue par une rencontre avec la Vice-Présidente du Conseil régional le 4 décembre, et l'annonce d'un maintien à l'identique des conditions financières 2018 pour 2019.

F AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Encourager les pratiques artistiques et l'accès aux droits culturels

La Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes défend l'accès aux droits culturels et aux pratiques artistiques, comme vecteur d'insertion, d'inclusion et de développement du pouvoir d'agir des personnes. C'est pour affirmer la place de la culture, encourager les dynamiques partenariales et les pratiques que cette journée a été organisée le **8 novembre** à Lyon. 65 personnes ont participé à cette journée, la première sur ce thème dans la région.

F PAYS DE LA LOIRE

Publication du recueil de pratiques « Pensions de Famille »

La Fédération des acteurs de la solidarité Pays de la Loire anime depuis près de 10 ans un groupe de professionnels des pensions de familles et de résidences d'accueil. En 2018, et dans le cadre d'un partenariat avec la Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire et de la Loire

Atlantique (DRDJSCS), ce groupe de travail a réalisé un recueil de pratiques à destination des professionnels des pensions de famille, ouvrage qui expose les questionnements auxquels sont confrontés les intervenants sociaux dans ces structures et donne des pistes de réflexions et d'actions, ainsi que des exemples de projets réalisés.





Promulgation de la loi ELAN : réforme de l'hébergement



La loi ELAN, promulguée en novembre, comporte, même si ce n'est pas son objet principal, des dispositions importantes pour le secteur de l'hébergement. Elle prévoit ainsi l'obligation pour chaque CHRS de conclure un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec le préfet de région d'ici 2023, le passage des places d'hébergement soumises au régime de la déclaration (places d'hébergement d'urgence, de stabilisation ou d'insertion sous subvention) en places d'hébergement soumises au régime de l'autorisation (le « statut CHRS »)

et le conditionnement de la délivrance de l'autorisation des CHRS aux plans départementaux d'action pour l'hébergement et le logement de personnes défavorisées (PDALHPD). Derrière des mesures techniques, l'État réorganise largement le secteur : en modifiant les relations budgétaires entre CHRS avec les services de l'État, en positionnant le CHRS comme dispositif unique d'hébergement alors même que celui-ci subit des coupes budgétaires, en conditionnant la délivrance de l'autorisation des CHRS à la compatibilité au PDALHPD.

Parce que le CPOM est un outil pertinent de transformation de l'offre d'hébergement, la Fédération sera vigilante à ce que la transformation de places d'hébergement n'aboutisse pas à des substitutions de publics entre celui accueilli en centres d'hébergement et celui accueilli dans le logement ou le logement adapté ainsi qu'à des mutualisations et regroupements non souhaités. La Fédération travaillera en lien avec la DGCS à l'outillage des adhérents à négocier et conclure des CPOM tout au long de l'année 2019.



SÉMINAIRE FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ - UNION SOCIALE POUR L'HABITAT

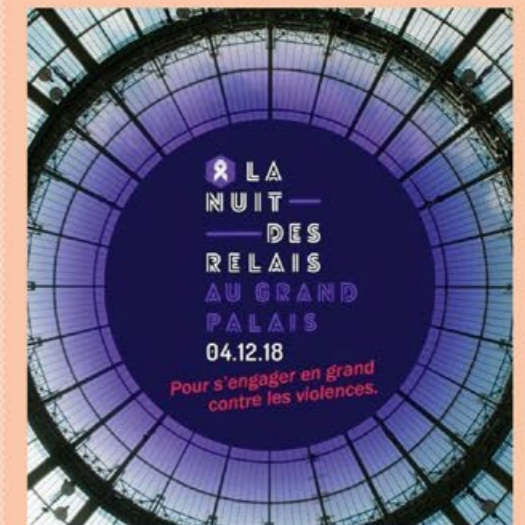
Le séminaire du 30 novembre entre l'Union Sociale pour l'Habitat, la Fédération des Associations régionales HLM et la Fédération des acteurs de la solidarité met en musique le partenariat grandissant entre les acteurs de l'hébergement et de l'accompagnement et ceux du logement social. Le rapprochement s'est traduit par des positions communes pour défendre les APL, par les appels à projets « 10 000 HLM accompagnés » ainsi que par des conventions signées en région. Cette journée réunissant des représentants locaux des fédérations a permis d'échanger autour de l'évolution des politiques de l'hébergement et du logement mais également de faire travailler les acteurs de ces deux politiques autour de l'orientation des ménages vers le parc social, de l'accompagnement social et des possibilités de coopération territoriale.



Retour sur la journée nationale Enfance Famille

LE 13 DÉCEMBRE À NANTES

Dans le cadre de sa convention nationale avec la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), la Fédération des acteurs de la solidarité a organisé une journée d'étude nationale consacrée à la complémentarité des acteurs du champ social et de l'exclusion avec ceux de la protection de l'enfance et des droits de l'enfant. Cette journée a été l'occasion d'échanger notamment avec Olivier Noblecourt, Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, et avec les représentants de la CNAF sur la manière dont celle-ci s'empare du plan pauvreté et de cette stratégie dans la mise en œuvre sur le terrain d'actions à destination des enfants et des jeunes.



LE 4 DÉCEMBRE, ENSEMBLE, COURONS POUR L'ÉGALITÉ ET CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES. Pour participer, consultez votre équipe et contactez-nous sur www.fedacteurs.org. Rendez-vous dans la nef du Grand Palais, de 19h à 23h !



LES SALARIÉ.E.S DE LA FÉDÉRATION PARTICIPENT À LA NUIT DES RELAIS DE LA FONDATION DES FEMMES

Comme l'année dernière, les salariés du siège de la Fédération ont participé à la Nuit des Relais de la Fondation des Femmes, événement dont le but est de lever des fonds à destination des associations venant en aide aux femmes victimes de violences. Plus de 1 000 euros récoltés par les salariés dans un temps record seront reversés à des projets pour lutter contre les violences faites aux femmes. À l'année prochaine !



F PACA CORSE

Un partenariat avec Gares & Connexions SNCF

Gares & Connexions SNCF et la Fédération des acteurs de la solidarité PACA Corse ont engagé un partenariat en 2018 autour de la gare de Marseille. La SNCF s'est fixée pour objectif d'impulser des actions visant à répondre aux problématiques liées aux personnes en situation de précarité au sein de la Gare Saint Charles à Marseille, et ce, de manière partenariale. L'objectif était dans un premier temps de dresser un diagnostic partagé de la Gare Saint Charles et d'élaborer des préconisations permettant de répondre aux manques repérés dans le cadre de ce travail d'analyse partenariale. Dans un second temps, des réponses opérationnelles ont été mises en œuvre à partir des préconisations, en accord avec les parties prenantes. Les efforts ont été concentrés autour de deux champs d'intervention : l'emploi avec la création d'un chantier d'insertion et l'organisation de maraudes.

F ÎLE-DE-FRANCE

La « trame partagée AFFIL » : un outil au service du Logement d'abord



L'AFFIL, qui regroupe des bailleurs et associations en Ile-de-France, a tenu le **12 décembre** sa journée annuelle, consacrée aux transformations des secteurs hébergement et logement et aux perspectives d'action. L'occasion de réaffirmer son engagement en faveur du Logement d'abord, notamment via la parution d'une nouvelle version de son outil partagé d'évaluation des situations au regard du logement. Celui-ci rappelle qu'il n'y a pas de critères prédictifs sur la capacité ou non à habiter, et vise à appuyer les acteurs dans l'évaluation des éventuels besoins d'accompagnement lié au logement.



NON AU FICHAGE DES ENFANTS ÉTRANGERS !

La loi Asile et Immigration du 10 septembre 2018 prévoit de manière inédite la création d'un fichier national biométrique des mineurs non accompagnés (MNA) avec pour objectifs « de mieux garantir la protection de l'enfance et de lutter contre l'entrée et le séjour irréguliers des étrangers en France ». À l'occasion de la préparation du projet de décret d'application, le Conseil National de la Protection de l'Enfance, le Défenseur des droits, certains conseil départementaux, et des associations auxquelles la Fédération s'est associée, ont tenté d'alerter le Gouvernement sur les risques que représentent la création de ce fichier national et ont demandé que les dispositions envisagées et non prévues par la loi soient modifiées.

Au motif annoncé dans ce projet de décret de « mieux garantir la protection de l'enfance et de lutter contre l'entrée et le séjour irréguliers des étrangers », le ministère de l'Intérieur propose en réalité un texte qui permettra aux départements de remettre en cause encore plus aisément la minorité des enfants qui sollicitent une protection et facilitera leur éloignement du territoire, sans égard pour le respect de leur vie privée et leur droit à une protection. Ces mineurs sont ainsi considérés d'abord comme des migrants à expulser plutôt que comme des enfants à protéger. Les associations de solidarité ont donc appelé tous les acteurs de la protection de l'enfance, et plus largement tous les défenseurs des droits humains, à se mobiliser contre la création d'un fichier mettant à mal le droit des enfants.



ENQUÊTE PARTICIPATION : PUBLICATION DU VOLET 2

Pour la Fédération des acteurs de la solidarité, la participation des personnes accompagnées aux décisions et aux politiques publiques qui les concernent est une condition sine qua non de la lutte contre la pauvreté. En décembre 2017, la Fédération a fait paraître les résultats d'une enquête sur la participation dans les structures adhérentes. En bref, il en est ressorti que si de nombreux établissements mettent en place des CVS, ceux-ci admettent toutefois que cette instance est parfois jugée trop rigide face au contexte dans lequel certains établissements évoluent. Cette année, la Fédération des acteurs de la solidarité a souhaité aller plus loin dans l'enquête en interrogeant quelques répondants sur le contexte de mise en œuvre des CVS, leurs plus-values, les freins auxquels ils font face, ainsi que les besoins qu'ils soulèvent. Cela a permis de mettre en évidence des bonnes pratiques d'adhérents, des leviers pour faire vivre la participation dans les établissements, ainsi que des outils pour inspirer d'autres structures.

Participation de la Fédération au comité consultatif de la réforme de l'asile

Suite à la large mobilisation de la Fédération contre la circulaire Collomb sur l'identification des situations administratives dans les lieux d'hébergement d'urgence et contre la loi Asile et Immigration, le dialogue avec le ministère de l'Intérieur s'est rompu jusqu'en octobre. La Fédération a néanmoins réactivé le dialogue en demandant la reprise du comité consultatif de la réforme de l'asile permettant un dialogue entre l'administration et les associations. Ce comité consultatif a été réuni le **20 décembre** et a permis de dégager des pistes de travail opérationnelles entre les associations et le ministère de l'Intérieur. Six groupes de travail seront mis en œuvre tout au long de 2019, en charge de clarifier les modalités de mises en œuvre de la loi, notamment sur la mise en œuvre de l'assignation à résidence dans les structures d'hébergement, les échanges d'information OFII/SIAO, la sortie des réfugiés du dispositif national d'accueil... La Fédération participera activement à l'ensemble de ces groupes de travail pour promouvoir le droit des personnes et faire comprendre les contraintes et la réalité du quotidien des associations sur l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés.



Le Défenseur des droits rend une décision cadre sur les refus de soins

Confrontés à de nombreux signalements de refus de soins de personnes en situation de précarité, la Fédération des acteurs de la solidarité, France Assos Santé et Médecins du Monde ont saisi le Défenseur des droits en janvier 2017. Celui-ci a rendu une décision cadre en décembre 2018 venant confirmer le caractère illégal et discriminant de ces pratiques. Dans cette décision, le Défenseur des droits recommande au gouvernement de fixer un cadre légal en vue d'un bon fonctionnement de la prise de rendez-vous en ligne dans le respect du principe de la non-discrimination, et demande également aux plateformes d'empêcher les refus de soins discrimina-

toires (via notamment un contrôle des informations sur les pages des professionnels de santé). De plus, il reconnaît aussi pour la première fois, le caractère discriminatoire du refus de soins en raison de la « précarité sociale » : ceci viendra renforcer les possibilités d'actions en justice pour toutes les personnes victimes de refus de soins dû à leur situation économique.

Pour la Fédération des acteurs de la solidarité, France Assos Santé et Médecins du Monde, afficher son refus de soigner les personnes les plus précaires, c'est remettre en cause le droit à la santé pour toutes et tous. En se positionnant publiquement et ferme-

ment, le Défenseur des droits réaffirme que le droit à la santé est un droit fondamental et lutte contre l'aggravation continue des inégalités sociales de santé.

Pour éviter la reproduction de ce type de comportement, les associations demandent : une réelle définition dans la loi des pratiques discriminatoires indirectes de refus de soins ; d'associer des représentants du Défenseur des droits, des personnes en situation de précarité et des associations aux procédures de conciliation ; le soutien à l'interprétariat et à la médiation en santé. Par ailleurs, les associations invitent les représentants du corps médical à travailler avec elles, afin d'améliorer l'accès aux soins de toutes et tous.

DÉVELOPPER LE TRAVAIL PAIR DANS LE CHAMP DE LA VIEILLE SOCIALE, DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT



dihal

PUBLICATION DU GUIDE « DÉVELOPPER LE TRAVAIL PAIR »

À partir du deuxième trimestre 2017, la Fédération des acteurs de la solidarité s'est associée à la Délégation interministérielle à l'accès à l'hébergement et au logement (DIHAL) et a constitué un groupe de travail visant à créer une publication sur le travail pair. Ce groupe était constitué d'acteurs de la Fédération (travailleurs pairs, travailleurs sociaux, personnes accompagnées, sociologues, coordinateurs) actifs dans le domaine et issus de structures telles que Aurore, le relais Ozanam, les Enfants du Canal, la Fondation de l'Armée du Salut, le Collectif des SDF de Lille. Ce travail a donné lieu à une publication mettant en évidence les pratiques existantes, il apporte également un appui technique sur la mise en place de ce métier. Sont ainsi traitées les questions du savoir d'expérience, de la plus-value du travail pair (pour les institutions, les personnes accompagnées, les travailleurs sociaux et les travailleurs pairs), de la formation, du statut des personnes embauchées et de leur recrutement. La Fédération des acteurs de la solidarité continuera de promouvoir le travail pair. Outre la diffusion du guide version papier à l'ensemble des Fédérations régionales et autres partenaires de la Fédération, de nouveaux travaux seront mis en œuvre prochainement.

Conférence de presse du Collectif des associations unies : l'urgence s'aggrave pour les personnes sans-abri et mal-logées



Le 19 décembre, les associations réunies au sein du Collectif des associations unies ont, une nouvelle fois, dénoncé les difficultés croissantes des personnes pour accéder au logement et à l'hébergement d'urgence. Malgré les engagements du gouvernement et la mise en place du plan hiver, l'urgence s'aggrave d'année en année pour les personnes sans-abri et mal-logées faute de solution pérenne. Dans le contexte des mobilisations sociales qui interpellent directement le gouvernement sur le pouvoir d'achat et les conditions de vie, les intervenants de cette

conférence ont apporté leur analyse et leurs propositions, au regard de la stratégie du Logement d'abord lancée en septembre 2017, de la stratégie pauvreté annoncée en septembre 2018, de la loi ELAN promulguée en octobre 2018, du projet de loi de finances 2019 en cours de discussion et du plan hiver.

Etaient présents les porte-parole du Collectif des associations unies, Florent Guéguen et Christophe Robert mais aussi des intervenants de terrain, Sylvie Fernandez et Valérie Gratias, travailleuses sociales au SIAO de Haute-Garonne, Maud Bigot, cheffe de service au Samusocial de Lyon et Louis Barda, coordinateur Ile-de-France de Médecins du Monde.

Les plus pauvres, oubliés du débat national ?

En réponse aux mobilisations sociales des Gilets Jaunes, le président de la République a annoncé le 10 décembre des mesures positives mais insuffisantes concernant le pouvoir d'achat des salariés au SMIC ou qui font des heures supplémentaires. Ces annonces répondent aux inquiétudes légitimes des retraités modestes qui étaient pénalisés par l'augmentation de la CSG déjà décidée en début de quinquennat. Dans un communiqué de presse en date du 12 décembre, les associations de solidarité ont exprimé leur vive inquiétude quant à l'absence de mesures de soutien du pouvoir d'achat envers des millions de personnes précaires, allocataires du RSA, chômeurs de longue durée qui subissent de plein fouet les effets de la crise économique et de la vie chère. En effet, les personnes en situation de pauvreté ont vu depuis un an et demi leurs conditions de vie se dégrader du fait notamment de la baisse des APL et de la quasi disparition des contrats aidés. Leurs attentes et leurs souffrances quotidiennes sont restées sans réponse. Ce phénomène va s'aggraver avec la désindexation de plusieurs prestations sociales et familiales prévue par les lois de finances 2019. Le Président de la République affirme vouloir répondre aux urgences sociales et économiques du pays en fondant un nouveau contrat social : les associations demandent que le gouvernement engage une grande politique de soutien aux salariés modestes sans oublier les plus pauvres. Pour ces derniers, cela passe par la ré-indexation des aides sociales sur l'inflation, la revalorisation des aides au logement qui aident les

ménages modestes à payer leur loyer, la revalorisation du RSA et son extension aux jeunes pour améliorer le reste à vivre des personnes les plus vulnérables. De même, la Fédération souhaite que la revalorisation annoncée de la prime d'activité bénéficie à tous les travailleurs pauvres, même lorsqu'ils sont à temps très partiels. La progression du nombre de personnes et familles à la rue est également une forte préoccupation du mouvement social qui demande des mesures d'urgence en faveur des personnes sans domicile fixe. Cela suppose d'augmenter la production de logements très sociaux réellement accessibles aux ménages modestes et l'arrêt des économies réalisées sur les centres d'hébergement les plus qualitatifs (CHRS). La lutte contre les inégalités pose inévitablement la question d'une plus juste contribution de chacun -en fonction de ses ressources et patrimoine- au financement des politiques de solidarité. Il serait inacceptable que les mesures d'ores et déjà annoncées soient financées par d'autres baisses de dépenses sociales touchant les plus modestes. Enfin, l'élaboration d'un nouveau contrat social suppose aussi de s'appuyer sur la participation des personnes qui vivent l'exclusion au quotidien à la consultation nationale et territoriale qui s'engage. En cette fin d'année, telles étaient les demandes de la Fédération faites à la suite des mobilisations sociales. La Fédération restera très vigilante et mobilisée sur ces questions-là dans les mois à venir.

LETTRE OUVERTE AU PREMIER MINISTRE, 10 DÉCEMBRE, EXTRAIT

« Les mobilisations sociales de fin d'année témoignent d'une forte demande de revalorisation du pouvoir d'achat des salariés modestes et des personnes en situation de précarité qui n'arrivent plus à faire face à leurs dépenses quotidiennes de logement, de transport, d'alimentation ou de loisir. [...] En effet, des décisions prises ces derniers mois, sont venues dégrader la situation des personnes les plus précaires, mais aussi de toutes celles aujourd'hui tout juste au-dessus du seuil de pauvreté, et qui craignent un déclassement durable. Nous demandons la revalorisation du RSA et son ouverture à 18 ans, la ré-indexation des allocations familiales et des allocations logement, ainsi que des mesures favorisant la rénovation thermique des logements, à la fois pour réduire les charges pesant sur les ménages et limiter les dépenses énergétiques. Pour aider les ménages aux ressources modestes à accéder et se maintenir dans leur logement, nous proposons dans le budget 2019 une revalorisation des APL, un moratoire sur les coupes budgétaires affectant le logement social ainsi que la mise en oeuvre de l'encadrement des loyers dans les grandes métropoles. Dans le même temps, il faut lutter activement contre le non recours aux droits sociaux, notamment en simplifiant les démarches administratives tout en donnant un égal accès au numérique à chacun, pour éviter que des territoires mal équipés ne se voient privés d'accès aux droits. Vous avez indiqué qu'une consultation nationale serait engagée sur la transition énergétique, le système fiscal et la dépense publique ; les associations qui luttent contre l'exclusion et la pauvreté demandent à y participer en raison de leur engagement et de leur connaissance des besoins des personnes les plus précaires. La participation de ces personnes à ce débat nous paraît d'ailleurs essentielle et elle peut être organisée à partir des instances qui les réunissent aujourd'hui, notamment les conseils régionaux des personnes accompagnées. »

Pour le Collectif Alerte, François Soulage, Président Pour le Collectif des Associations Unies, Christophe Robert, Délégué Général de la Fondation Abbé Pierre, Florent Guéguen, Directeur de la Fédération des acteurs de la solidarité

AUTOMNE

Le FILE, un levier pour lancer de nouvelles actions

Le Fonds initiatives locales contre l'exclusion (FILE) soutient depuis 2001 des projets initiés par des adhérents de la Fédération en partenariat avec la Fondation J.M. Bruneau. Il peut notamment financer des actions concernant des passerelles avec le monde de l'entreprise et la formation des publics, la création de nouveaux services, l'accès ou le maintien dans le logement...

En 2018, 74 structures adhérentes ont bénéficié d'une subvention pour mener une

action nouvelle pour un financement total de 340000 euros. Une trentaine de ces projets concernent les actions socio-éducatives et culturelles favorisant l'expression et la participation des personnes accompagnées et des salariés en insertion. La Fondation a notamment ouvert pour la 2^{ème} fois un fonds spécifique pour répondre à des besoins urgents dans l'accueil des étrangers qui a permis aux associations sélectionnées d'acheter des kits d'hygiène, des fournitures

scolaires, des produits de puériculture, des tickets de transport mais aussi de faire intervenir des interprètes. Une initiative reconduite en 2019. L'appel à projet 2019 a été lancé en début d'année dans le réseau et des comités de sélection se tiendront régulièrement jusqu'à consommation totale des financements. Les axes transversaux visent cette année les actions en faveur de l'accès aux droits des personnes et celles en faveur de l'inclusion numérique.



NOUVEAUX ADHÉRENTS

les petits débrouillards



Cultures du Cœur, une association nationale au centre de la transformation sociale par la culture

Qui sont Les Petits Débrouillards ?

Nouvel adhérent de la Fédération des acteurs de la solidarité, l'association Les Petits Débrouillards est un réseau d'éducation populaire qui agit en complément des systèmes éducatifs institutionnels. Né dans les années 80 au Québec, le mouvement arrive en 1986 en France et compte aujourd'hui un siège national qui coordonne 11 associations régionales animées par 200 salariés, 200 vacataires et 2000 bénévoles. Tournées vers les questions de société, les trois thématiques qui animent le réseau sont : l'éducation à l'environnement et aux transitions écologiques, le monde numérique et les sciences humaines et sociales. Chaque année, 800000 jeunes, souvent issus de milieux défavorisés, profitent de l'enseignement des Petits Débrouillards. Un réseau crucial, venant pallier l'érosion des politiques mises en place en direction de la jeunesse.

Cultures du Cœur, spécialiste et experte de la médiation culturelle dans le champ social, permet aux plus vulnérables, notamment dans les quartiers prioritaires, d'accéder aux pratiques culturelles. Cultures du Cœur est un réseau d'associations territoriales mobilisées pour faire vivre l'action dans 48 territoires, en France et au Québec. Ce dispositif s'appuie sur un réseau fidèle et engagé de partenaires culturels et de structures sociales. Cultures du Cœur travaille sur la diversité des pratiques culturelles et la capacité des publics isolés à investir des lieux qui leur semblent « interdits ». Là où certains proposent des soirées spécifiques, Cultures du Cœur défend, au contraire, la mixité des publics dans les lieux culturels pour donner la capacité aux bénéficiaires de retrouver confiance en eux en franchissant le seuil des théâtres, des musées, des salles de concerts...

La Fédération a soutenu ces films

(relais sur les réseaux sociaux, projections spéciales, participation à des débats...)



Human Flow, réalisé par Ai Wei Wei. SORTIE LE 7 FÉVRIER



Un jour ça ira, réalisé par Stan et Edouard Zambeaux. SORTIE LE 14 FÉVRIER



Après l'ombre, réalisé par Stéphane Mercurio. SORTIE LE 28 MARS



Perspectives

« Face à la reconstitution de campements indignes, la Fédération et ses adhérents interpellent le gouvernement, avec le soutien de collectivités locales favorables à l'accueil, pour une politique beaucoup plus ambitieuse de création de places en CADA et HUDA ainsi que pour l'accès à l'hébergement et à l'accompagnement de tous les demandeurs d'asile, y compris sous statut Dublin, qui doivent pouvoir demander l'asile en France. »

PAR FLORENT GUÉGUEN,

DIRECTEUR DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

Les premiers mois de l'année 2019 ont été marqués, à travers le mouvement des gilets jaunes, par le retour en force dans l'actualité de la question sociale, du pouvoir d'achat, des questions climatiques et démocratiques. La Fédération s'est pleinement investie dans le grand débat national en accompagnant la participation des personnes les plus fragiles pour leur permettre d'exprimer leurs attentes et propositions pour plus de solidarité. Plus de 2000 personnes hébergées ou accompagnées par les associations du réseau, le CNPA et les CRPA ont pu transmettre leurs propositions aux organisateurs du grand débat via le questionnaire de la Fédération. Avec l'Unipss et la Fondation de l'Armée du Salut, la Fédération a pu donner de la visibilité aux propositions des personnes à l'occasion d'une restitution publique par les personnes elles-mêmes dans l'enceinte du CESE le 11 mars 2019. Les premières annonces du président de la République n'apportent pas de réponses concrètes aux inquiétudes sur le pouvoir d'achat des plus pauvres, le manque de logement ou la situation critique du chômage de longue durée. La Fédération sera pleinement mobilisée en 2019, au sein du Collectif des associations unies et du Collectif Alerte pour que ces préoccupations soient entendues au plus haut niveau de l'État.

L'augmentation du nombre de personnes à la rue, en particulier des personnes migrantes et exilées dans les grandes métropoles marque l'actualité de l'urgence sociale en ce début d'année. Face à la reconstitution de campements indignes, la Fédération et ses adhérents interpellent le gouvernement, avec le soutien de collectivités locales favorables à l'accueil, pour une politique beaucoup plus ambitieuse de création de places en CADA et HUDA ainsi que pour l'accès à l'hé-

bergement et à l'accompagnement de tous les demandeurs d'asile, y compris sous statut Dublin, qui doivent pouvoir demander l'asile en France. La Fédération s'implique également dans les groupes de travail pilotés par la DGEF sur les conditions de mises en œuvre de la loi Asile et Immigration avec une grande vigilance sur les mesures liées à l'orientation directive des demandeurs en région, les transmissions d'information entre l'OFII et les SIAO, l'assignation à résidence dans l'hébergement et les interventions de police dans les centres. Sur tous ces sujets, nous avons besoin des remontées de nos adhérents nous permettant de saisir l'État et, le cas échéant, d'engager des contentieux avec nos partenaires.

La poursuite de la mise en œuvre du plan quinquennal Logement d'abord et de la transformation du secteur de l'hébergement sera aussi un axe central de l'action fédérale en 2019. Plusieurs travaux sont engagés avec la DGCS et la DIHAL qui devront aboutir en 2019 : élaboration d'un cahier des charges des CPOM pour le secteur AHI, définition d'une méthode consensuelle d'observation des demandes non pourvues au 115 via SI SIAO, élaboration par la Fédération d'un guide national sur le CHRS hors les murs, accompagnement des adhérents à la transformation des places d'hébergement. Certaines actions nécessiteront une mutualisation des compétences et des moyens avec d'autres réseaux, notamment les acteurs spécialisés sur le logement accompagné.

La Fédération continuera son action de plaidoyer afin d'obtenir un moratoire sur le plan d'économie imposé aux CHRS, en rendant visible l'impact très négatif de ces coupes budgétaires sur l'accueil

inconditionnel et l'accompagnement proposé aux publics les plus vulnérables. Avec nos partenaires, nous poursuivons les actions contentieuses à l'encontre des arrêtés de tarification. Avec le Collectif des associations unies, nous serons particulièrement vigilants quant à la diminution de la production de logements sociaux qui semble engagée depuis 2018, en contradiction avec les objectifs du Logement d'abord.

La Fédération sera particulièrement impliquée dans le suivi et l'accompagnement des adhérents sur la réforme de l'IAE annoncée par le gouvernement en 2019. 8 rencontres interrégionales réunissant au total plus de 700 participants ont déjà été organisées par la Fédération avec ses partenaires pour débattre avec les adhérents des pistes de la réforme et des points de vigilance ou contrepropositions devant être portés par les réseaux. Nous défendons notamment auprès du ministère du Travail la nécessité de sécuriser l'accès aux financements publics de la mission d'accompagnement des salariés en insertion, la consolidation du modèle économique des SIAE, le financement des activités à fort impact environnemental, l'accès à la formation professionnelle ou encore l'accompagnement du développement quantitatif des postes d'IAE, en priorité dans les territoires en difficulté socio-économique. 2019 sera aussi l'année d'essaimage de Sève Emploi, expérimentation de médiation active et de partenariat renforcé entre entreprises et SIAE avec l'objectif, à terme, de soutenir 400 structures grâce au soutien financier obtenu via la stratégie pauvreté. L'expérimentation « Respirations » d'accès à la culture, à la science et aux loisirs des familles hébergées portée par la Fédération, Cultures du Cœur et Les Petits Débrouillards prendra aussi son envol en 2019 grâce au soutien accordé par l'État et l'ANCV. Faciliter les départs en

vacances, créer des fabriques culturelles dans les centres, former les travailleurs sociaux à la médiation culturelle et intervenir auprès des enfants et des adolescents à l'hôtel seront parmi les axes prioritaires de ce programme d'innovation sociale qui sera progressivement développé sur 5 régions d'ici 2021.

Enfin, la Fédération a engagé en 2019 avec les régions un travail d'analyse et de propositions pour consolider le modèle économique du réseau. Mutualisation des fonctions RH, évolution des cotisations, campagne d'adhésion, équilibre économique des formations, procédure d'alerte en cas de crise en région, diversification des ressources et recherche de nouveaux partenariats sont au cœur de cette réflexion qui devra aboutir à des propositions consensuelles et opérationnelles en 2019.

Face à l'ampleur des chantiers engagés, nous avons besoin de la mobilisation de toutes et tous, salarié.e.s, administrateurs.trices, bénévoles, personnes accompagnées, au national comme en région, pour promouvoir ensemble les politiques de solidarité et d'accès aux droits fondamentaux.



Le bureau fédéral 2018

Louis GALLOIS
Président

Jean-François BAHAIN
Membre

Martine BOEHLER
Secrétaire générale adjointe

Gilles PIERRE
Vice-Président

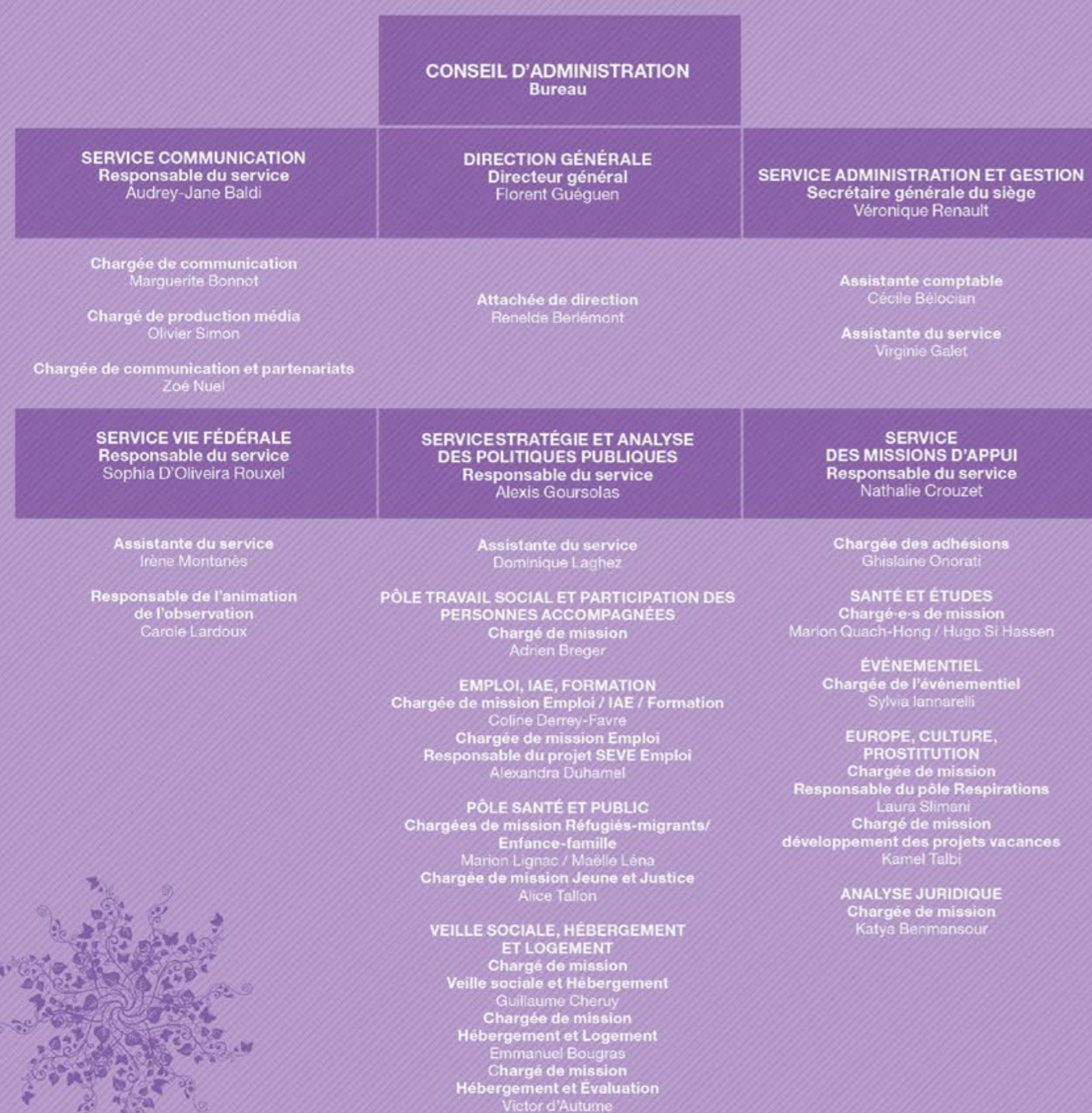
Catherine ABELOOS
Trésorière adjointe

Maryse BASTIN-JOUBARD
Secrétaire générale

Arnaud RICHARD
Membre

Eric PLIEZ
Trésorier

L'organigramme du siège national (en mai 2019)



Le conseil d'administration 2018

Catherine ABELOOS
Collège Conseil des régions
Fédération des acteurs de la solidarité
Nouvelle-Aquitaine

Arthur ANANE
Collège Conseil des régions
Fédération des acteurs de la solidarité
Île-de-France

Matthieu ANGOTTI
Collège Salariés
CCAS de Grenoble
38000 Grenoble

Jean-Marc ANTOINE
Collège Bénévoles
L'Époc
75019 Paris

Jean-François BAHAIN
Collège Conseil des régions
Fédération des acteurs de la solidarité
Pays de la Loire

Maryse BASTIN-JOUBARD
Collège Bénévoles
Association Entraide et Abri
07300 Tournon

Martine BOEHLER
Collège Bénévoles
Inservest
82000 Montauban

Marie-Hélène BOUYGUES
Collège Conseil des régions
Fédération des acteurs de la solidarité
Occitanie

Natacha BOYER
Collège Conseil des régions
Fédération des acteurs de la solidarité
Océan Indien

Christian CHASSERIAUD
Collège Bénévoles
Association Du côté des femmes
64000 Pau

Eve CHRETIEN
Collège Intervenants sociaux
Association L'Étage club de jeunes
67000 Strasbourg

Philippe DUMOULIN
Collège Conseil des régions
Fédération des acteurs de la solidarité
Hauts-de-France

Hélène de RUGY
Collège Adhérents nationaux
Amicale du Nid
75010 Paris

Louis GALLOIS
Collège Bénévoles
Association La Sauvegarde du Nord
59045 Lille

Marie-Josée KETTY-TOLA
Collège Personnes accompagnées
Association Aurore
75004 Paris

Fabrice LEFEBVRE
Collège Conseil des régions
Fédération des acteurs de la solidarité
Normandie

Isabelle LÉSCURE-CATALFO
Collège Salariés
Bassin Solidarité Emploi
33980 Audenge

Aldo MAGGIORE
Collège Personnes accompagnées
France Horizon
31400 Toulouse

Gilles PIERRE
Collège Conseil des régions
Fédération des acteurs de la solidarité
Bourgogne-Franche-Comté

Eric PLIEZ
Collège Adhérents Nationaux
Association Aurore
75004 Paris

Sylvain RASTOIN
Collège Salariés
Logisol
13013 Marseille

Thierry RENAUT
Collège Personnes accompagnées
Fondation de l'Armée du salut
75020 Paris

Arnaud RICHARD
Collège Adhérents nationaux
Coallia
75592 Paris

Francis SILVENTE
Collège Conseil des régions
Fédération des acteurs de la solidarité
Auvergne-Rhône-Alpes

Jean-François MARUSZYCZAK
Collège Adhérents nationaux
Emmaüs France
93100 Montreuil

Naoual ZEYDAN
Collège Intervenants sociaux
Centre Jane Pannier
13001 Marseille



Les président·e·s et les salarié·e·s des associations régionales

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Francis SILVENTE
Pascale BLANCHETIERE
Delphine CHARLET

Président
Déléguée régionale
Assistante de direction
et communication
Cheffe de projet « Logement d'abord »
Chargée de mission santé
Chargée de mission emploi/formation
et Coordinatrice régionale ETAIE

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Gilles PIERRE
Audrey DALLAVALLE
Marie-Louise FAYE
Florie GAILLARD
Marine GUICHARD

Président
Déléguée régionale
Chargée de mission Emploi/Formation
Chargé de mission H/L, Migrations, Obs
Cheffe de projets AHIL et CRPA

BRETAGNE

Daniel DELAVEAU
Marion MELEARD

Président
Chargée de mission

CENTRE-VAL DE LOIRE

Eric LE PAGE
José PIRES DIEZ
Véronique VINCENT-VICTOR
Martine WINCKEL
Emilie BOUIN

Président
Directeur régional
Chargée de mission
Chargée de formation
Chargée de mission Participation

GRAND EST

Pierre FREYBURGER
Adelheid TUFUOR
Carole EYENGA
Elisabeth EL GHARBI
Soraya ADRIAN
Anne-Line LALLIER

Président
Directrice régionale
Secrétaire
Chargée de projet IAE Emploi
Chargée de mission
Chargée de mission

HAUTS-DE-FRANCE

Philippe DUMOULIN
Tiffany THIROLLE
Antoine DECOSTER
Mélanie COLMANT
Anne-Béatrice DELAITE
Delphine MORREUW
Olivia NOEL

Président
Déléguée régionale
Assistant administratif
Chargée de mission
Chargée de mission
Chargée de mission

ÎLE-DE-FRANCE

Arthur ANANE
Isabelle MEDOU-MARERE
Quittery CALMETTES
Martin CAVERO
Elise NOEL-CHEVALIER
Marie-Thérèse FILIPPI
Marine GIRAULT
Clotilde HOPPE
Adrien JOYEUSE
Farah LAALA

Président
Directrice régionale
Chargée de mission
Chargé de mission
Assistante de direction
Assistante Service civique
Chargée de relation entreprise
Chargée de projet
Apprenti graphiste
Chargée de mission Observ/Accès
aux droits
Aide comptable
Chargé de mission Emploi/IAE
Chargée de mission Logement
Chargé de mission Précarité Paris

Julia MANDOZA
Steven MARCHAND
Violaine PINEL
Gabriel VISIER

Chargée de mission Observ/Accès
aux droits
Aide comptable
Chargé de mission Emploi/IAE
Chargée de mission Logement
Chargé de mission Précarité Paris

NORMANDIE

Fabrice LEFEBVRE
Aurélien MOREAU
Charlotte MARTINS

Président
Déléguée régionale
Assistante administrative

NOUVELLE-AQUITAINE

Michel BELAIR
Grégoire PRUDHON
Corinne MERIEU
Maité DUBOIS
Romain JOUBERT
Marie POUSSIER

Président
Délégué régional
Secrétaire-Comptable
Secrétaire
Chargée de mission
Chargée de mission Santé/Participation

OCCITANIE

Marie-Hélène BOUYGUES
Anne-Claire HOCHEDÉL
Agnès ANDRE
Laeticia BICHERON
Loriane CARRACHA
Lise COMBES
Mathilde LHOTE
Virginie MATTEONI
Audrey ROQUEFORT
Michel ROUSSELIN
Béatrice VIDAL

Présidente
Déléguée régionale
Agente administrative
Chargée de mission IAE
Chargée de mission Participation
Déléguée régionale adjointe
Chargée de mission Plateforme IAE
Chargée de mission Hebg/Logt/Particip
Chargée de mission Santé
Chargé de mission Plateforme IAE
Secrétaire de direction

OCÉAN INDIEN

Natacha BOYER
Frédéric COULAMA

Présidente
Délégué régional

PACA CORSE

Rose Marie SERGENT
Benedetta BADII

Présidente
Chargée de mission

PAYS DE LA LOIRE

Jean-François BAHAIN
Luce ROLLAND
François LEBRUN
Mélanie LEMBRE
Soazic LEMERCIER
Héloïse PARBEAU
Maryvonne TABURET

Président
Déléguée régionale
Chef de projet AHIL
Chargée de mission IAE et ETAIE
Chargée de mission Santé/Public
Chargée de mission Interv sociales/Formation
Assistante administrative

Les associations régionales

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

13 rue Raoul Servant - 69007 LYON
Tél. : 04 37 70 19 19
www.federationsolidarite-aura.org

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

6 rue Alfred Changenet - 21300 CHENOVE
Tél. : 07 76 58 10 77
bfc@federationsolidarite.org

BRETAGNE

10 boulevard Chamer - 22000 SAINT BRIEUC
Tél. : 02 57 18 01 27
Fax: 02 96 40 05 06
bretagne@federationsolidarite.org

CENTRE-VAL DE LOIRE

20 quai Saint Jean - 41000 BLOIS
Tél. : 02 54 46 46 93
centrevallaloire@federationsolidarite.org

GRAND EST

18 rue du 22 novembre - 67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 51 00 23
Fax: 03 90 24 66 36
secretariat.grandest@federationsolidarite.org

HAUTS-DE-FRANCE

199 - 201 rue Colbert - Centre Vauban -
Bâtiment Lille - 2^{ème} étage - 59000 LILLE
Tél. : 03 20 06 15 06
Fax: 03 20 08 63 34
hautsdefrance@federationsolidarite.org

ÎLE-DE-FRANCE

82 avenue Denfert Rochereau - 75014 PARIS
Tél. : 01 43 15 80 10
contact@federationsolidarite-idf.org

NORMANDIE

Immeuble Alpha
9 rue Georges Braque - 76000 ROUEN
Tél. : 02 35 34 22 93
accueil.normandie@federationsolidarite.org

NOUVELLE-AQUITAINE

23 ave du Mirail - E1 Parc d'activité Mirail
33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
Tél. : 05 56 32 19 57
Fax: 05 57 54 82 12
contact.nouvelle-aquitaine@federationsolidarite.org

OCCITANIE

SIÈGE SOCIAL
815 La Pyrénéenne - 31670 LABEGE
Tél. : 05 34 31 40 29
Fax: 05 61 25 83 17
occitania.siege@federationsolidarite.org

ETABLISSEMENT MONTPELLIER
Résidence les trois îlets - Bât B
3 rue Charles Didion - 34000 Montpellier
Tél. : 04 34 35 66 04
occitania.siege@federationsolidarite.org

OCÉAN INDIEN

31 rue Luc Lorton - 97410 SAINT PIERRE
secretariat-ci@federationsolidarite.org
Tél. : 02 62 25 36 94
Fax: 02 62 25 97 27

PACA CORSE

56 rue Paradis - 13006 MARSEILLE
Tél. : 04 96 11 06 10
Fax: 04 91 33 40 55
pacacorse@federationsolidarite.org

PAYS DE LA LOIRE

85 boulevard Germaine Tillon - 49100 ANGERS
Tél. : 02 41 20 45 16
paysdelaloire@federationsolidarite.org

FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

76 rue du faubourg Saint Denis
75010 Paris
contact@federationsolidarite.org
www.federationsolidarite.org
Tél. 01 48 01 82 00

Avec le soutien

De partenaires institutionnels

Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)
Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)
Délégation générale de la cohésion sociale (DGCS)
Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)
Direction générale de la santé (DGS)
Fédération nationale des Samu sociaux (FNSS)
Ministère de la Culture et de la Communication

Financements européens

Fonds Social Européen (FSE)
Erasmus/Generativity

De partenaires privés

Fondation de France
Fondation JM Bruneau
Union sociale pour l'habitat (USH)
Ag2r La Mondiale
Crédit Coopératif
Caisse centrale de mutualité sociale agricole (CCMSA)

Nous soutenir

Pourquoi ?

- Créer de nouvelles synergies : s'ouvrir et s'enrichir de la vision d'un secteur différent
- Aider une tête de réseau associatif et ses adhérents à se déployer durablement
- Développer des actions en faveur des plus démunis et démultiplier leur impact (accompagner des projets innovants)

Comment ?

- Co-construire un partenariat sur mesure
- Effectuer du mécénat financier, en nature ou de compétences pour des associations adhérentes ou sur des projets de terrain
- Créer un appel à projet thématique commun

Crédits photos

Julien Jaulin
Fotolia
Thinkstock

Coordination éditoriale

Audrey-Jane Baldi – Marguerite Bonnot – Zoé Nuel
Remerciements : Irène Montanès

Conception graphique & production

Bruno Franceschini - Moka

Achévé d'imprimer

Sur les presses de l'imprimerie STIPA en mai 2019



• RESPIRATIONS •

L'ACCÈS AUX PRATIQUES CULTURELLES ET AUX SCIENCES : UN INVESTISSEMENT SOCIAL

2019 · 2022



Des réseaux associatifs de solidarité et d'éducation populaire
s'unissent pour une action d'ampleur
en faveur des familles, jeunes et enfants sans-domicile

NOS ENGAGEMENTS



3 actions clés

1 Des projets de territoires d'investissement social par la culture artistique, scientifique et citoyenne

- Droit aux vacances
- Ateliers de loisirs dans le temps périscolaire
- Création de tiers-lieux dans les structures d'hébergement
- Point d'accès à la culture
- Fabriques culturelles et citoyennes, Fablabs numériques et scientifiques

2 La professionnalisation des intervenant·e·s sociaux·ales et des acteurs culturels

- Formations innovantes

3 Une mesure de l'impact social

- Évaluation du projet sur les 5 territoires (réussite éducative, parentalité, insertion, vivre-ensemble)



5 régions touchées dont 1 territoire d'Outre-Mer



Des milliers de personnes accompagnées participantes



Des centaines de lieux d'hébergement impliqués



NOUS CONTACTER

Laura Slimani · Responsable du pôle Respirations laura.slimani@federationsolidarite.org · 01 48 01 82 28

NOS PARTENAIRES





Retrouvez toutes les infos de la Fédération des acteurs de la solidarité sur:

www.federationsolidarite.org



FederationSolidarite



FedeSolidarite

